

2011



595



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI

cf N° 167 - 11
du 21-03-11

PROGRAMME NATIONAL DE VOLONTARIAT DU SENEGAL

PNVS 2012-2020

RAPPORT FINAL PROVISOIRE

Rapport

Février 2011

TABLE DES MATIERES

Sigles et Acronymes

I. PARTIE 1. Contexte et justification

1. Contexte

1.1 Contexte général du Sénégal

1.2 Contexte du Volontariat

2. Justification du PNVS

II. PARTIE 2. Diagnostic du Volontariat au Sénégal

1. Perception du volontariat

1.1. Compréhensions possibles

1.2. Définition à retenir

2. Profil du Volontariat au Sénégal

2.1. Formes d'expression

2.2. Acteurs internationaux

2.3. Acteurs nationaux

3. Bilan des initiatives de volontariat

3.1. Actions de promotion et de coordination du volontariat

3.2. Impact des réalisations sur le développement économique et social

4. Analyse des problèmes de promotion du volontariat

5. Atouts de développement du Volontariat au Sénégal

III. PARTIE 3. Cadre stratégique de référence pour la promotion du volontariat

1. Enjeux et défis

2. Vision et objectifs stratégiques

3. Groupes cibles et bénéficiaires

4. Stratégie de promotion du volontariat du Sénégal

4.1. Orientations stratégiques

4.2. Principes de mise en œuvre

4.3. Ancrage institutionnel du programme

4.4. Composantes du PNVS

4.5. Dispositif institutionnel de pilotage

4.6. Instruments de mise en œuvre

4.7. Financement du PNVS

4.8. Durabilité des résultats du programme

IV. Partie 4. Annexes

1. Plan d'actions du PNVS

2. Budget détaillé du PNVS

Sigles et Acronymes

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
ACOPROV	: Appui à la Coordination et à la Promotion du Volontariat
ACP	: Afrique, Caraïbe, Pacifique
AFAO	: Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
AFVP	: Association Française des Volontaires du Progrès
AIV	: Année Internationale du Volontariat
ANDOBES	: Association Nationale des Donneurs Bénévoles de Sang
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOV	: Associations et Organisations de Volontaires
APD	: Accord de Partenariat pour le Développement
APE	: Accord de Partenariat Economique
APSO	: Agency for Personal Services Over-seas
ARD	: Agence Régionale de Développement
ARPV	: Association des Relais Polyvalents
ASDEC	: Association Sénégalaise pour la Défense de l'Environnement et des Consommateurs
ASPESE	: Association Sénégalaise pour la Protection de l'Environnement de la Santé des Populations et des Enfants
ASRADEC	: Association Sénégalaise de Recherche et d'Appui pour le Développement Communautaire
ASUFO	: Association des Usagers des Forages
AVI	: Australian Volunteers International
CCA	: Common Country Assessment (Bilan commun Pays)
CCI	: Carrefour Canadien International
CEB	: Curriculum de Base
CECI	: Centre d'Etudes de Coopération Internationale
CED	: Centre d'Enseignement à Distance
CEE	: Communauté Economique Européenne
CEPOD	: Centre de Politique pour le Développement
CETEF	: Centre d'Enseignement Technique Féminins
CFPT	: Centre de Formation Professionnelle et Technique
CICR	: Comité International de la Croix-Rouge
CICS	: Confédération International Catholique de Scoutisme
CNCPV	: Comité National de Promotion et de Coordination du Volontariat
CNCR	: Conseil National des Cadres Ruraux
CNID	: Centre National d'Information et de Documentation
CNIC	: Centre National d'Information et de la Communication

CNP	: Comité National de Pilotage
CNS	: Comité National de Suivi
CNTS	: Centre National de Transfusion Sanguine
COLUPAS	: Collectif de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal
CRETEF	: Centre Régionaux d'Enseignement Technique Féminins
CSS	: Confédération Sénégalaise du Scoutisme
CUSO	: Canadian University Services Overseas
CV3A	: Corps des Volontaires du 3ème Age
DADL	: Direction d'Appui au Développement Local
DAT	: Direction de l'Assistance Technique
DCC	: Délégation Catholique pour la Coopération
DEP	: Direction de l'Etude Préscolaire
DISEC	: Dispositif Suivi-Evaluation Contrôle
DMC	: Direction de la Monnaie et du Crédit
DPRE	: Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DRDR	: Direction Régionale du Développement Rural
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECHO	: Echange et Coopération Hospitalière
EDEN	: Education et Développement de l'Enfant
EFI	: Ecoles de Formation des Instituteurs
FED	: Fonds Européen de Développement
FENU	: Fonds Economique des Nations Unies
FIDESCO	: Foi et coopération
FONGS	: Fédérations des Organisations Non Gouvernementales
HCR	: Haut Commissariat des Refugiers
GRET	: Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IA	: Inspection d'Académie
IDE	: Inspection De l'Education
ISRA	: Institut Sénégalais de Recherche Agricole
JFA	: Jeunes dans les Fermes Agricoles
JICA	: Japan International Cooperation Agency
JIV	: journée Internationale du Volontaire
JOCV	: Japan Overseas Cooperation Volunteers
KOICA	: Korean International Cooperation Agency
LMD	: Licence Master Doctorat
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement
NEX	: National Exécution
OCB	: Organisation Communautaire de Base

OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMMS	: Organisation Mondiale du Mouvement Scout
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ORSEC	: Organisation des Secours
PADMIR	: Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAREP	: Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PAPRIZ	: Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz
PAV	: Plan d'Actions Volontaires
PDEF	: Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDRD	: Projet de Développement Rural Durable
PDRH	: Projet de Développement des Ressources Humaines
PE	: Projet Ecole
PMA	: Pays Moins Avancés
PME	: Petites et moyennes Entreprise
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PVNU	: Programme des Volontaires des Nations Unies
RECAB	: Regroupement des Cadres du Baol
SACO	: Service d'Assistance Canadienne aux Organisations
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée
SCD	: Service de Coopération au Développement
SCN	: Service Civique National
SDS	: Schéma Directeur de la Statistique
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNV	: Semaine Nationale du Volontaire
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SUCO	: Solidarité- Union- Coopération
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UE	: Union Européenne
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations unies pour l'Assistance au Développement)
UTPL	: Unité de Transformation des Produits Locaux
VAASE	: Volontaires d'Appui à l'Animation Socio-Educative
VAGU	: Volontaires d'Appui à la Gestion Urbaine

VAGRI	: Volontaires de l'Agriculture
VAHPE	: Volontaires d'Appui à l'Hygiène Publique et à l'Environnement
VALPHA	: Volontaires d'Appui à l'Alphabétisation
VIES	: Volontaires Internationaux, d'Echanges et de Solidarité
VIH	: Virus Immunodéficience Humaine
VNU	: Volontaires des Nations Unies
VOPROCI	: Volontaires d'Appui à la Protection Civile
VSC	: Volontaires d'Appui à la Santé Communautaire
YMCA	: Young Men's Christian Association (Association des Jeunes Chrétiens)

Partie 1. Contexte et Justification

1. Contexte

1.1 Contexte général du Sénégal

Pays ouest africain, situé entre 12° et 16°30 de latitude Nord et 11°30 et 17°30 de longitude Ouest, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 km² avec 700 km de côtes (les eaux sénégalaises couvrent une plateforme continentale de près de 30.000 km²).

Sa population, estimée à environ 12 millions d'habitants, est majoritairement rurale. Mais, entre 1960 à 2002, la population urbaine a presque doublé, passant de 25% à 41% de l'effectif national.

La densité moyenne nationale est de 59 habitants au km², alors que la région de Dakar qui abrite la capitale est peuplée de 2 168 314 habitants (soit près de 22% de la population totale sur 0,3% de la superficie du pays et une densité de 3 964 habitants au Km²).

Ce phénomène est dû pour l'essentiel à un exode des populations rurales vers les villes, et vers la capitale en particulier.

La moyenne d'âge est de 22 ans et 42,7 % de la population ont moins de 15 ans. La population potentiellement active (15 à 64 ans) représente 53,8 % et celle des personnes âgées (65 ans et plus) 3, 6 %. S'agissant de la population scolarisable (7 à 12 ans), elle représente 17% dont les 2/3 vivent en milieu rural. Quant au rapport de masculinité, il s'élève à 96,9 hommes pour 100 femmes.

Le Sénégal dispose de potentialités naturelles relativement importantes (13 millions d'hectares de forêts, soit 65% du territoire en 1990).

La pluviométrie moyenne varie entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord (Saint-Louis : 250 mm ; Dakar : 400 mm ; Kaolack : 550 mm ; Ziguinchor : 1200 mm).

Par ailleurs, le pays est arrosé par des cours d'eau relativement importants : i) Le fleuve Sénégal : 1.770 km de long et 337.000 km² de bassin versant ; ii) Le fleuve Gambie : 1.150 km de long et 77.000 km² de bassin versant ; iii) Le fleuve Casamance : près de 200 km de long et 21.150 km² de bassin versant ; et iv) Autres cours d'eau secondaires : le Saloum, le Lac de Guiers, l'Anambé et le Kayanga.

Le Climat est tropical, de type soudano sahélien avec deux saisons principales : i) Une saison sèche (de novembre à avril) marquée par la prédominance des alizés maritime (au nord-ouest) et continental (à l'intérieur) et ii) Une saison chaude et pluvieuse (de mai à Octobre) dominée par le flux de mousson issu de l'Anticyclone de Ste Hélène.

Les températures sont généralement élevées, avec des minima thermiques atteints pendant le mois de Janvier (15-20°C) et les maxima pendant la saison des pluies (35-40°C).

Après les Politiques de Redressement Economique et Financière (PREF), suivi des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) mises en œuvre successivement de la fin des années 70 au milieu de la décennie 1990-2000, marquées par une accentuation de la précarité et la faiblesse de la structure globale de l'économie nationale ; l'Etat du Sénégal a entrepris des stratégies et programmes intégrés qui progressivement ont abouti à une approche globale fondée sur la lutte contre la pauvreté et la recherche de l'émergence économique.

A partir de 2001 notamment, cette approche globale s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP-II).

Le DSRP_2, fondé sur les grandes orientations du X^{ème} Plan d'Orientation du Développement Economique et Social (PODES) est articulé aux Objectifs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et aux OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Il était structuré en quatre axes stratégiques : (i) « Création de richesses pour une croissance pro-pauvres » ; (ii) « Accélération de la Promotion de l'Accès aux Services Sociaux de Base » ; (iii) « Protection sociale, Prévention et Gestion des risques et catastrophes » ; et (iv) « Bonne Gouvernance, Développement Décentralisé et Participatif ».

Afin d'asseoir la cohérence des interventions dans l'opérationnalisation du DSRP_2, l'Etat a élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies intermédiaires : i) Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ; ii) Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ; Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) ; etc.

Ces différentes stratégies multidimensionnelles s'inscrivent dans le sens d'une meilleure articulation et d'une harmonisation plus accrue des politiques sectorielles vers l'atteinte des objectifs du DSRP_2.

Globalement, le processus du DSRP a permis d'enregistrer des résultats intéressants dans les secteurs économiques et sociaux de même que dans le cadre institutionnel de suivi et de gestion des affaires publiques.

Ainsi, le rythme de réduction du niveau de pauvreté¹, sur la période 2001-2005, a évolué positivement, avec une baisse de 6.3 de pourcentage de la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, (57,1% en 2001 à 50,8% en 2005), alors que la part des ménages pauvres a diminué de 5.9 de pourcentage (48,5% en 2002 à 42,6% en 2005).

Pour l'essentiel, le Sénégal a respectés les huit (8) critères de convergence de la surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le taux

¹ Enquêtes ESAM, ESPS - 2005.

d'inflation² a atteint 2,1% en 2006, alors que l'encours de la dette publique totale se situe au dessous du plafond communautaire fixé à 70,0% du PIB. Quant à la gestion budgétaire, elle s'est traduite par une maîtrise des dépenses publiques, tout en préservant celles sociales.

Toutefois, sur la période 2006-2009, les résultats ont été sensiblement réduits. Même si les engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI) ont été pour l'essentiel satisfaits, les estimations³ du processus de réduction de la pauvreté monétaire reflètent une stagnation.

Par ailleurs, le taux d'inflation est évalué à 6,0% pour les années 2007 et 2008, quand bien même on a observé une baisse du niveau général des prix de 1,0% en 2009. Le déficit public⁴, estimé en moyenne à 2,0% du PIB entre 2001 et 2005, a atteint 5,7% en 2006 et 4,3% entre 2007 et 2009.

De manière générale, le rapport de bilan du DSRP_2 relève un net ralentissement de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel (3,2% en 2008 et 2,2% en 2009) lié principalement au repli des secteurs secondaire et tertiaire, un recul des activités commerciales et une légère baisse de l'investissement privé.

Cette trajectoire de croissance de l'économie sénégalaise se situe au dessous de celle du scénario tendanciel (5,0%) observé lors de la formulation du DSRP-II. Mais surtout, elle est très faible au regard de l'objectif de 7 à 8% de taux de croissance moyen sur la période 2000-2015, retenu dans la SCA, pour réduire de moitié la pauvreté.

Aussi, remarque-t-on une persistance des inégalités dans les rapports sociaux de genre et dans l'accès et le contrôle des ressources. Particulièrement, les populations en situation de vulnérabilité, en milieu rural et urbain font face à des contraintes plus acerbées dans l'accès aux services sociaux de base et dans la promotion d'initiatives économiques. Ce qui traduirait l'inefficacité de la mise en œuvre de la SNEEG et de la SNPS qui constituent les instruments d'intervention pour l'épanouissement socioéconomique de l'ensemble des populations, à travers une réduction des inégalités et discriminations infligées aux catégories sociales les plus faibles.

Cependant, cette inefficacité a été atténuée par des initiatives de solidarité, pour l'essentiel portées par des actions de promotion du volontariat. Celui-ci est le fait de plusieurs acteurs nationaux et internationaux, étatiques ou non, institutionnels et communautaires. Il est marqué au Sénégal, comme dans différentes civilisations, par un long processus de développement basé sur la solidarité et l'entraide.

Aussi, ses manifestations, son dynamisme et ses résultats ont certainement amené le volontariat à occuper progressivement une place importante dans le processus de construction du développement national.

² Seuil maximal communautaire de l'UEMOA établi à 3,0%.

³ Rapport provisoire Banque Mondiale et Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie -ANSD-, juin 2010

⁴ Le solde budgétaire (dons compris) est structurellement négatif au Sénégal.

1.2 . Contexte particulier du Volontariat

En effet, les évolutions du volontariat sur le plan international, marquées par plusieurs étapes fortes, ont favorisé son positionnement comme étant un complément essentiel des dispositifs de mise en œuvre des politiques de développement économique et sociale dans plusieurs pays.

Déjà en 1863, avec la naissance de la Croix Rouge Internationale, on a assisté à une manifestation du volontariat avec les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, contribuant au succès des programmes des Sociétés nationales et avec une assistance à des millions de personnes vulnérables en état de besoin.

En 1920, un groupe de volontaires provenant de pays qui étaient contre la première guerre mondiale, se retrouvent pour reconstruire un village près de Verdun en France.

Après la seconde guerre mondiale, le volontariat a pris une nouvelle dimension. Des organisations se sont créées et travaillent pour la reconstruction des pays touchés par la guerre. En Europe le mouvement a été strictement lié aux efforts de paix.

C'est ainsi le point de départ d'un nouveau concept intégré à la dimension sociale et à l'aide au développement, et qui s'illustre dans les formes de prise en charge des besoins cruciaux des populations aussi bien dans les pays du sud que ceux du nord avec des formes et des mécanismes de déploiement différents.

Ainsi, on assiste à la naissance des plus anciennes organisations de volontaires après les années 50, avec :

- Aux Etats unis, le Corps de la Paix (US Peace Corps) créée en 1961,
- En France, l'Association Française des volontaires du progrès (1963) et devenue France Volontaires,
- Au Canada, le Canadian University Services Overseas (CUSO), le Carrefour Canadien International (CCI), le Centre d'Étude et de Coopération Internationale (CECI), l'Oxfam-Québec, le Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO), et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI),
- En Asie, les organisations de volontariat liées à la coopération internationale au niveau du Japon (JICA) et au niveau de la Corée (KOICA),
- Et en Océanie, l'Australian Volunteers International (AVI)

Les activités de ces structures se sont manifestées sous des formes variées et ont concerné des domaines d'intervention et des champs divers.

L'action de volontariat connaîtra ainsi un développement fulgurant avec sa reconnaissance et son relai par le système des nations unies à travers le programme des volontaires des Nations Unies (PVNU) créé en décembre 1970.

Aujourd'hui, l'environnement international est plus que jamais favorable au développement du volontariat avec une reconnaissance de l'action de volontariat sur le plan international. Plusieurs actes importants illustrent cette reconnaissance : la journée internationale du volontariat, l'année internationale du volontariat, la mobilisation croissante des ressources aux niveaux des organisations internationales en faveur du développement du volontariat.

Au Sénégal, les initiatives de volontariat ont contribué significativement à l'établissement des accords de coopérations bilatérales avec différents pays (Japon, Corée, Etats Unis, France, etc.).

En effet, pour l'ensemble de ces pays, les actions de volontariat ont précédé celles des coopérations inter-états, comme si elles avaient servi à préparer le terrain, en créant les fondamentaux.

Au Sénégal, avec une présence d'acteurs assez divers, et bénéficiant du soutien d'organisations Internationales telles que le PNUD à travers le PVNU, le volontariat est géré au niveau de la Direction de l'Assistance Technique (DAT) et coordonné à travers le Comité National de Promotion et de Coordination du Volontariat au Sénégal (CNCVP).

Le CNCVP est né des conclusions de la célébration en 2001 de l'année internationale du volontariat. Il a créé le projet d'Appui à la Coordination et à la Promotion du Volontariat (ACOPROV) pour faciliter l'opérationnalisation de son action.

2. Justification du PNVS

Le Projet ACOPROV a inscrit dans ces objectifs la réalisation d'un certain nombre de chantier, dont:

- i) la mise sur pied d'un dispositif réglementaire avec une loi qui régit le volontariat. Un projet de loi est proposé, et devra être validé par les instances habilitées ;
- ii) la création de la Maison des Volontaires, qui devra, se charger de la coordination et de la mise en œuvre de toutes les initiatives de volontariat. Dans ce cadre un avant projet de loi a été rédigé et soumis à la validation des autorités compétentes ;
- iii) la formulation d'un Programme National qui devra être le cadre de référence de l'ensemble des formes d'expression du volontariat en donnant les orientations de chaque initiative à mener.

La formulation du PNVS renvoie à ce troisième chantier, et répond à l'impérieuse nécessité de bâtir un cadre de promotion et d'harmonisation d'une dynamique devenue très importante, mais à la fois dispersée en terme d'intervention et de mécanismes de déploiement et de suivi.

S'il est vrai que différentes organisations développent des services de volontaire en le reposant sur un engagement d'individus dans des actions de bienfaisance désintéressées,

force est de reconnaître que certains procédés et actes posés dénaturent ce postulat de départ.

Aussi, une bonne partie des candidats au volontariat considèrent-ils le volontariat comme un moyen d'insertion professionnelle ou d'autoréalisation sociale ou économique ? La motivation du candidat au volontariat s'expliquerait par l'effet combiné des problèmes de sous développement, d'une part, et/ou une mauvaise compréhension de ce qu'englobe le terme volontariat aussi bien dans son sens originel que dans son expression, d'autre part ?

Aussi, il est à la fois nécessaire et important de poser la problématique du développement du volontariat sous l'angle d'une prise en charge par un cadre stratégique qui fédère l'ensemble des initiatives en matière de volontariat au Sénégal.

Quel type de cadre répondrait au besoin d'une coordination efficace des initiatives de volontariat ? Quels sont les éléments constitutifs d'un dispositif de promotion et de développement de l'action volontaire au Sénégal ?

C'est sous le rapport de ce qui précède que la formulation d'un Programme National du Volontariat au Sénégal (PNVS) trouve toute sa justification. Cependant il devra répondre à toutes ces ambiguïtés soulevées par les différents types de questionnement.

Partie 2. Diagnostic du volontariat au Sénégal

1. Perception du volontariat au Sénégal

La notion de volontariat est perçue de manière très différente, aussi bien au niveau des acteurs du domaine, que chez les populations. Ainsi, définir le volontariat semble être complexe, et donc, conduit à des définitions très diversifiées.

Dans ce contexte, une analyse des différentes compréhensions possibles permettra de comprendre davantage cette notion avant de retenir la définition du volontariat au niveau national.

1.1. Compréhensions possibles

Différence avec le bénévolat

A la différence du bénévolat, qui est caractérisé par la situation d'une personne qui accomplit un travail gratuitement sans y être obligé et sans contrepartie monétaire, le volontariat désigne l'état de l'engagé volontaire agissant librement sans contraintes extérieures et qui peut percevoir une rémunération.

Perception de l'ONU : de la dimension de solidarité et d'entraide à l'outil de développement

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Banki-Moon disait lors de sa Déclaration pour la Journée Internationale des Volontaires, le 5 décembre 2007 que: « Le volontariat existe dans toutes les cultures et dans toutes les sociétés. Source essentielle de force, de résilience, de solidarité et de cohésion sociale, il peut contribuer au progrès social en favorisant le développement de sociétés ouvertes, respectueuses de la diversité et de l'égalité et autorisant la participation de chacun. C'est là un avantage capital pour atteindre les trois grands objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est fixés: promouvoir la paix et la sécurité, stimuler le développement et protéger les droits de l'homme et la dignité humaine ».

Les précisions du CNCP du Sénégal

« Le volontariat est un statut permettant à des personnes d'engager un travail, le plus souvent à vocation humanitaire et sociale. Il est une participation active du citoyen à la vie des communautés et des cités, il contribue à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'épanouissement des personnes, à une solidarité plus grande. Le volontariat est un choix libre qui prend appui sur des motivations et des options, il se traduit dans une action, et en général, un mouvement organisé au sein d'une Communauté. Il contribue à répondre aux principaux enjeux de société pour un monde plus juste et plus pacifique, et à un développement économique et social plus équilibré, à la création d'emplois et à de nouvelles professions. Le volontariat cherche activement à soutenir les associations en adhérant en toute conscience à leurs objectifs, en s'informant de leur politique et de leur fonctionnement; il permet de s'engager à mener à bien les tâches définies ensemble au

regard de leurs aptitudes, du temps dont ils disposent des responsabilités acceptées; et permet de coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque avec tous les acteurs de la Communauté. »

Qui est Volontaire ?

Le Volontaire est une personne majeure, disposant d'un métier, et qui s'engage librement, sans but lucratif, à mettre en contribution son savoir-faire et son expérience au service d'une communauté, organisation, domaine, etc. suivant une période déterminée (généralement de 2 ans non renouvelables).

Son champ d'actions dépend des domaines et de l'étendue des actions de l'organisation qui le mobilise.

1.2. Définition à retenir

L'article 3 de l'avant projet de loi instituant le volontariat au Sénégal donne la définition ci-après : « Le volontariat national s'entend de toute activité non rémunérée, d'une durée déterminée, librement exercée par toute personne physique, dénommée volontaire national, au profit de la communauté.

Le volontaire national n'est ni un agent de l'Etat, d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'une agence, ni travailleur dans le sens du code du travail. »

C'est cette définition du volontariat qui fait référence dans le cadre de ce présent programme.

2. Profil du volontariat au Sénégal

2.1. Formes d'expression identifiées

Le Volontariat communautaire et traditionnel

L'origine et les pratiques de cette forme de volontariat remontent à des temps très anciens avec des modes d'intervention très variés.

Dans les villages, la solidarité sociale se pratiquait dans les travaux agricoles communautaires avec comme exemples : l'appui des voisins lors de la construction des cases de la maison, le soutien aux voisins lors des récoltes, les contributions symboliques (souvent en nature) lors des événements, etc.

Ces activités permettent à une large partie de la population, surtout celle vivant en milieu rural de survivre et d'éviter de tomber dans l'extrême besoin.

Il est issu des membres de la Communauté, et met en lumière leur pro activité et dynamisme dans les stratégies de survie.

Il est un type de volontariat enraciné dans des pratiques sociales de solidarité dont la force réside dans la cohésion sociale et la capacité de mobilisation de ressources humaines (jeunes, femmes, adultes), un ancrage dans un espace de vie commun, un engagement et une motivation dans l'atteinte des objectifs communs.

C'est une forme d'expression qui se retrouvent dans les valeurs socioculturelles, mais elle n'est ni enregistrée ni réglementée.

Le volontariat international

Le Volontariat International consiste à mobiliser des personnes engagées et compétentes prêtes à s'investir à plein temps, de façon solidaire et désintéressée dans un autre pays, dans le cadre des actions d'une organisation internationale déterminée.

Le volontariat international s'exprime au Sénégal sous trois catégories: la coopération bilatérale, la coopération multilatérale les actions de solidarité internationale.

Ce type de volontariat s'effectue soit dans le cadre de projets directement mis en œuvre par des ONG, soit avec leurs partenaires dans les pays d'accueil. Il peut s'agir d'associations locales, d'hôpitaux, d'institutions sociales ou d'établissements d'enseignement, et/ou d'organisations professionnelles.

Les volontaires internationaux s'engagent sur la base d'une mission et un poste déterminés, souvent dans des projets en contexte d'urgence humanitaire, de réhabilitation ou encore de développement.

Le volontaire international reçoit une indemnité, qui peut s'accompagner d'avantages en nature, notamment la prise en charge du logement et de la nourriture. Ils bénéficient aussi d'une couverture sociale et d'une assurance maladie complémentaire, d'une assurance rapatriement et responsabilité civile. Le temps qu'il consacre au volontariat est pris en compte pour la retraite. Leurs billets d'avion sont également pris en charge, et ils peuvent bénéficier d'aides financières à leur retour de mission selon certaines organisations. Aussi, Avant leur mobilisation effective, les volontaires par à une phase préliminaire de préparation.

Le volontariat institutionnel public

Au Sénégal, le volontariat institutionnel public est une initiative impulsée soit pour pallier au manquement et déficit de couverture de l'Etat dans un secteur, souvent sensible, soit pour promouvoir un domaine dans un contexte particulier.

Les corps de volontaire sont souvent constitués dans les domaines de l'agriculture, l'agriculture, l'environnement, l'hygiène publique, etc.

On peut en citer le Corps des volontaires de l'Education nationale destinés à combler le déficit d'enseignants dans les écoles primaires, les volontaires de l'agriculture recrutés pour l'expérimentation et le développement des fermes agricoles et pour lutter contre l'immigration clandestine des jeunes sénégalais.

La constitution de ce type de volontaire est censé respecter tous les principes de mobilisation d'un volontaire, à savoir, l'engagement, l'âge, le professionnalisme, la durée, l'octroi d'indemnité, etc. Ce qui n'est pas toujours le cas avec les détournements d'objectifs qui peuvent naître des motivations non affirmées des candidats au volontariat au moment

de la mobilisation, et les complications dues aux modalités d'intervention des corps constitué.

C'est le cas du corps des Volontaires de l'Education qui ne respecte pas le principe de la démobilisation.

Le Volontariat de la société civile

Les organisations de la société civile interviennent au niveau des populations à la base. Elles exécutent souvent des projets et/ou programmes financés par les partenaires au développement dont l'Union Européenne et certaines coopérations bilatérales.

Leurs formes d'intervention concernent la sensibilisation et le renforcement de capacité des organisations communautaires de base, le développement de petits projets communs de création de revenus pour les cibles jeunes et femmes de certains milieux jugés défavorisés.

Ces interventions sont inscrites dans les cadres thématiques de la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'alphabétisation et l'éducation à la base, la lutte contre la désertification, la santé et le VIH Sida, etc.

Elles ont une présence de plus en plus marquée au Sénégal, surtout avec leurs apports dans les réflexions stratégiques et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

Les autres formes d'expression

Il s'agit des initiatives qui s'expriment souvent à travers l'action de l'église ou des organismes politiques, des actions de solidarité des populations d'immigrés à l'endroit de leur localité d'origine, des mouvements de jeunes, des scouts et guides, des éclaireurs, etc.

Tout comme les interventions de la société civile, cette catégorie d'acteurs travaille directement avec les populations.

Leur intervention se fait plus sentir au niveau dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la santé.

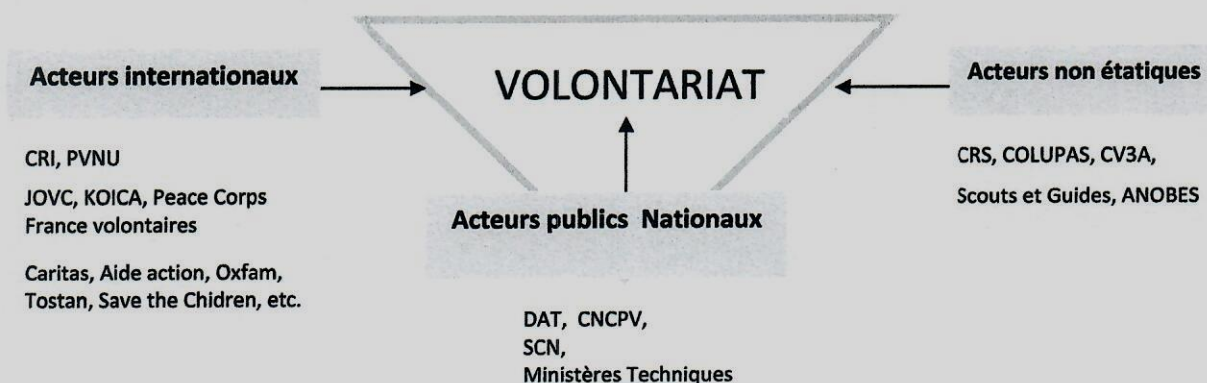


Schéma de présentation des différents types d'acteurs du volontariat au Sénégal

2.2. Acteurs internationaux

La coopération bilatérale

Le volontariat de coopération bilatérale s'est implanté au Sénégal, au début des années 60.

En coordination avec les programmes de développement nationaux, ces organisations coordonnent avec la Direction de l'Assistance Technique, pour intervenir en appui aux populations, généralement en milieu rural.

Le volontariat de coopération bilatérale est représenté par :

- le Corps de la paix américain qui intervient depuis 1963 au Sénégal,
- la Japan Overseas Coopération Volunteer (JOCV) de la coopération japonaise qui a mobilisé au Sénégal 800 volontaires depuis 1980,
- la Coopération Coréenne (KOICA), présente au Sénégal depuis 1997 avec présentement 36 volontaires mobilisés,
- la France Volontaires (l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP),
- le Centre canadien de coopération internationale (CECI),
- etc.

Ces organisations et coopérations interviennent directement aux niveaux des populations, en ciblant généralement, celles défavorisées, et qui se trouvent particulièrement en milieu rural (jeune, femme, au niveau des OSC).

Leurs interventions couvrent plusieurs domaines, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le sport, la paix avec les dimensions de lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, la micro finance, etc.

Le mécanisme consiste à recruter et à envoyer des volontaires aux compétences diverses et variées dans les localités demandeurs, en relation avec la DAT et les services des Ministères concernés.

C'est une forme d'intervention assez productive du fait de sa proximité avec les populations et l'urgence attachée à certains besoins ponctuels des populations.

La coopération multilatérale

Cette forme de volontariat est principalement caractérisée par les interventions d'organisations intergouvernementales qui décident, dans le cadre de leurs actions de solidarité, de développer des initiatives de volontariat pour les ressortissants des pays membres de leurs organisations.

- **le programme des volontaires des Nations Unies (PVNU)** dont les interventions touchent plusieurs pays d'Afrique dont le Sénégal. Les interventions se font souvent sous forme d'assistance technique dans des domaines très variés ;

- la **Croix rouge international (CRI)** qui intervient dans des zones en conflits ou en post conflits dans la couverture des soins de santé, de l'alimentation d'urgence pour des populations, etc. ;
- l'**Union Européenne (UE)** avec des actions concentrées dans les domaines du sport, des activités scolaires, de l'aide aux personnes défavorisées et de la santé, des organismes religieux, de la culture, de la récréation et des loisirs, de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- le programme de **volontaire international de la Francophonie (VIF)** de l'organisation internationale de la francophonie est mené en partenariat avec différents acteurs dont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophone (AIMF) et TV5 Monde. Le Sénégal n'est pas pour le moment éligible à ce programme.

L'expression du volontariat de la coopération multilatérale est très dépendante de la situation du pays bénéficiaire. Pendant longtemps en Afrique, les volontaires mobilisés dans ce cadre, intervenaient dans des contextes particuliers de zones en situation de post conflits, d'élection, de situation de précarité, etc.

Les organisations de solidarité internationale

On n'y distingue essentiellement des ONG. On peut en citer : la Caritas, Aide Action, Oxfam, Tostan, Save the Children, Fondation Frederich Eberth, l'ordre de Malte, etc.

La particularité de l'intervention de ce type d'acteurs réside dans le ciblage des bénéficiaires et des zones d'intervention mais aussi dans la forme d'intervention.

Au Sénégal, ces organisations interviennent souvent dans la santé, l'éducation au profit de populations jugées « défavorisées » ou vulnérables.

Leurs actions se font sous forme de dons en matériels, et des formations qualifiantes dans des domaines de l'artisanat, et de la semi industrie.

2.3. Acteurs nationaux

Les institutions publiques

Au niveau public, la prise en charge du volontariat se fait au niveau de la Direction de l'Assistance Technique avec le CNCPV et le projet ACOPROV et au niveau du service civique national.

Ces institutions ont en charge l'identification des besoins en matière de volontariat, la constitution des corps de volontaire et leur mobilisation suivant une période bien déterminée.

L'Etat, à travers la Direction de l'Assistance Technique, organise l'intervention de la coopération internationale dans le domaine du volontariat.

- **La Direction de l'Assistance Technique (DAT)** qui a en charge la coordination au niveau national des actions de volontariat et oriente de ce fait les initiatives des partenaires internationaux, notamment les offres de service de volontaires de la coopération internationale dans des domaines et des cibles identifiés au préalable.
- **Le Service Civique National (SCN)** dont l'intervention vise à permettre aux jeunes sénégalais de se rendre utile et de servir la nation en se dotant d'une formation professionnelle, une éducation civique de qualité et en augmentant les chances de trouver un emploi. Il crée et mobilise des corps de volontaires en les identifiant et en leur donnant une formation avant leur intervention.
- **Les Ministères Techniques concernés** par l'action de volontaire. Il s'agit principalement des domaines de l'Éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de la pêche, de l'écotourisme, etc. Ces Départements ministériels collaborent avec la DAT dans l'identification de leurs besoins et la mobilisation des candidats souvent proposés par la coopération internationale. Aussi les agences et autres directions techniques rattachées à ces ministères coordonnent les initiatives directes du gouvernement notamment dans le cadre de volontariat institutionnel public (ex. Les fermes agricoles, les Volontaires de l'éducation nationales).
- **Le Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat (CNCPV)** qui est un organe qui regroupe l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux du volontariat au Sénégal. Il a coordonne les initiatives de volontariat, et organise chaque année les journées internationales du volontariat (JIV).
- **Le projet « Appui à la Coordination et la Promotion du Volontariat » (ACOPROV)** qui a été créé pour servir de bras technique au CNCPV, notamment pour la réalisation de ces actions. Il est financé par le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement et s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est exécuté dans la période 2008-2011 par une équipe de projet basée à Dakar et qui dispose trois antennes régionales à Diourbel, Louga, et Ziguinchor.

Les acteurs non étatiques

Ils sont constitués principalement la Croix Rouge Sénégalaise, le Mouvement des Scouts et guides du Sénégal, le COLUPAS, l'ANOBES, le CV3A, et des ONGS et Fondations.

- **La Croix Rouge sénégalaise** a été créée en 1963 et restructurée en 1997. Elle compte environ 6.000 volontaires actifs, qui participent aux activités que mène la Société dans les domaines de l'intervention en cas de catastrophe, des premiers secours et de la collecte de fonds.
- **Le Mouvement des Scouts et Guides du Sénégal** est un mouvement membre de la confédération sénégalaise du scoutisme (CSS), reconnu en 1962. Il regroupe plus de 17500 jeunes sénégalais. Il intervient dans des actions volontaires de développement

avec les communautés, et considèrent cet engagement comme un moyen pour promouvoir une éducation au développement, le sens de la responsabilité et de l'entreprise.

- Le **Collectif de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal (COLUPAS)** qui a été créé le 06 Août 2001 dans la mouvance globale du processus participatif d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il travaille principalement dans les thématiques de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, de renforcement des capacités.
- L'**Association Nationale des Donneurs Bénévoles de Sang (ANDBES)** intervient dans la mobilisation et la sensibilisation sur la nécessité de donner du sang. Elle apporte son concours aux structures chargées de la transfusion sanguine dans leurs actions de sensibilisation, de recrutement et de fidélisation des donateurs bénévoles de sang par le biais de campagnes.
- Le **Corps des Volontaires du 3^{ème} Age (CV3A)** qui est une association des personnes du troisième âge créée officiellement en octobre 2004. Il dispose d'éminents anciens cadres de l'administration, de l'armée, du secteur privé et du monde agro-pastoral. Il est assez présent dans les régions avec des interventions dans les domaines de l'éducation, la santé, etc.

3. Bilan des initiatives de volontariat

3.1. Actions de promotion et de coordination du volontariat

Coordination des initiatives existantes : de l'AIV à la création au CNCPV

Un comité national de suivi (CNS-AIV) a été constitué par les autorités pour préparer et organiser en 2001 l'année internationale du volontariat (AIV).

Ce CNS-AIV sera érigé en Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat (CNCPV) pour la prise en charge des conclusions issues de l'AIV et pour servir de premier cadre de prise en charge exclusive de la question du volontariat.

Le CNCPV coordonne les initiatives de volontariat, et organise chaque année les journées internationales du volontariat (JIV).

Il est représentatif de tous les acteurs du volontariat au niveau national : les services étatiques, les institutions internationales, notamment le PNUD et la coopération bilatérale, les acteurs de la société civile, etc.

Le CNCPV fonctionne avec un secrétariat (personnel dédié par la Direction de l'Assistance Technique) avec quatre commissions : organisation, communication, capitalisation et mobilisation de ressources.

Il a organisé plusieurs événements pour la sensibilisation de ces acteurs sur les fondamentaux qui sous-tendent le volontariat et les principes qui guident son action.

Acquis du projet ACOPROV

Dans les domaines de la Sensibilisation et de l'information, le projet ACOPROV, on peut noter : la réalisation d'études sur le volontariat pour une meilleure connaissance des intervenants et des fondamentaux du volontariat, la conduite de campagnes de sensibilisation sur les OMD, et la création d'un site web pour diffuser toutes les informations sur l'actualité du volontariat.

Des actions de formation et de renforcement de capacité ont réalisées sur les méthodes de gestion pour les membres du CNCPV, la formation de relais communautaire sur les OMD, etc.

L'accompagnement financier des initiatives de volontariat menées par ACOPROV ont concerné le financement des éditions 2008, 2009, et 2010 des journées internationales du volontariat (JIV) et le financement de 11 microprojets de développement dans les domaines de la pisciculture, du maraîchage, de l'embouche ovine et bovine, de la transformation de produits locaux, etc., dans ces régions

Le projet ACOPROV a engagé des actions importantes pour créer un dispositif juridique réglementaire avec la réalisation d'un avant-projet de loi sur le cadre légal et réglementaire du volontariat ainsi que des décrets d'application qui l'accompagnent. Ce projet de loi devra être examiné par les institutions parlementaires.

Il y a aussi l'ouverture de trois antennes régionales (Diourbel, Louga et Ziguinchor) pour une meilleure proximité des populations et la conduite d'une réflexion pour préparer la mise en œuvre du village planétaire et de la maison des volontaires.

Constitution de corps de volontaires

Le Service civique national a créé plusieurs corps de volontaires dans les domaines de:

- la gestion urbaine (VAGU) avec 250 volontaires d'appui;
- la protection civile (VOPROCI) avec 92 volontaires;
- la Santé Communautaire (VSC) avec 200 volontaires;
- l'agriculture (VAGRI) avec 1054 volontaires;
- l'alphabétisation (VALPHA) avec 100 volontaires d'appui ;
- l'hygiène publique et à l'environnement (VAHPE) avec 250 volontaires d'appui; et
- des volontaires d'appui à l'animation socio-éducative (VAASE)

On peut aussi noter la création en 2003 de CV3A qui regroupe des compétences très variées et assez présentes dans les différentes régions du Sénégal.

3.2. Impact des réalisations sur le développement économique et social

Au niveau de l'éducation

Au niveau de la Santé

Au niveau de l'environnement

4. Analyse des problèmes de promotion du volontariat

La perception du volontariat au Sénégal ne traduit pas une image reluisante. En effet, celle-ci est relativement très confuse. Si les organisations développant des services de volontaire le reposent sur un engagement d'individus dans des actions de bienfaisance désintéressées, l'utilisation réelle que certaines d'entre-elles en font dans leurs différents procédés et les actes qu'elles posent dénaturent ce postulat de base.

Aussi, la quasi-totalité de jeunes ou candidats au volontariat considèrent-ils le volontariat comme un moyen d'insertion professionnelle ou d'autoréalisation sociale ou économique ?

Cette situation du volontariat s'expliquerait par l'effet combiné des problèmes de développement du volontariat, d'une part et des contraintes qui freinent les initiatives et politiques mises en œuvre, d'autre part.

Les problèmes de développement du volontariat au Sénégal peuvent être centrés autour de trois déterminants principaux : i) le manque de structuration de l'offre de volontariat ; ii) le faible ancrage social du volontariat ; et iii) le déficit du système de pilotage du volontariat.

4.1. Le manque de structuration de l'offre de volontariat

Déficit de structuration et de l'organisation l'action du volontariat

Il renvoie essentiellement à trois principaux aspects : Manque d'orientation stratégique des actions de volontariat et l'Insuffisance de connaissance du potentiel de volontariat, le Déficit du système de recrutement.

Manque d'orientation des actions de volontariat et une Insuffisance de la connaissance du potentiel de volontariat

La structuration actuelle de l'action du volontariat présente une faiblesse notoire dans la définition des formes d'expression de volontariat, du rôle des acteurs ainsi et un manque d'identification d'une chaîne des interventions.

Même s'il existe une dynamique autour du CNCPV, cette dynamique n'est pas adossée à un schéma de détermination claire des différents niveaux d'intervention qui devraient tous

renvoyer aux besoins d'appui nécessaires au développement socioéconomique des différentes couches sociales.

Il y a une intervention parcellaire, trop peu coordonnée des associations d'ANE, et une faiblesse de la capitalisation au niveau sectoriel de l'action de la coopération internationale.

Cette situation fait que l'environnement actuel du Volontariat au Sénégal ne permet pas de déterminer les composantes socioprofessionnelles susceptibles d'exprimer une volonté à mener des actions de volontariat.

Par exemple, un Département sectoriel d'un ministère Technique comme l'Education et la Santé, pouvait impliquer dans leur plan de prise en charge de leurs besoins une liste d'activités qui peuvent éventuellement faire appel à l'action de volontariat. Il en est de même pour les aspects de sécurité, de protection de l'environnement, etc.

Elle explique également les difficultés à définir avec précision les limites du champ d'intervention du volontariat et l'évaluation de son apport. Ainsi, le volontariat est souvent considéré et utilisé comme solution à des problèmes de développement, alors que sa vocation ne peut se confondre avec les fonctions régaliennes de l'Etat ni avec celle de solidarité nationale ou internationale.

Pour fixer cette situation, on peut noter essentiellement :

- le manque d'études sur les mécanismes socioculturels et socioreligieux de solidarité et la détermination de leur dimension volontariste et capacités à offrir des services volontaire ;
- le déficit d'investigation dans les différents corps professionnels de l'administration et du secteur privé pour déterminer, les offres de volontariat susceptibles d'être développées ;
- l'utilisation du volontariat comme solution aux problèmes d'inefficacité des politiques publiques de développement : exemple des volontaires de l'enseignement, volontaires de la ville de Dakar, etc. qui cherchent plus à résorber le chômage et substituer les structures fondamentales à celles insuffisamment professionnelles donc moins onéreuses ;
- le relatif confort des volontaires de plusieurs organismes de coopération bilatérale et multilatérale, attribuant au volontariat une fonction d'emploi rémunérateur ou un moyen de construire une carrière professionnelle, etc.

Ces difficultés entretiennent un flou sur la définition du volontariat et entravent ainsi la connaissance voir la maîtrise du potentiel que renferme la société sénégalaise.

Déficit du système de recrutement

La méconnaissance du potentiel de volontaire est aussi caractéristique d'un déficit de structuration et de recrutement des volontaires. Le recrutement n'est pas toujours basé sur les fondamentaux de l'action de volontariat à savoir : la compétence dans un domaine socioprofessionnelle déterminé, l'engagement volontaire, le système de mobilisation et de démobilisation, etc.

Aujourd'hui, les diverses actions entreprises par le Service Civique National, ne répondent pas tous à des ces critères.

Même s'il est nécessaire de noter les avancés significatifs avec les pratiques actuelles de recrutement, il est très important de se focaliser sur le fait que les volontaires mobilisés au niveau national aussi par les institutions locales que par la coopération internationale ne disposent pas tous de compétences nécessaires pour une répondre à une qualité des services qu'ils sont sensés rendre aux populations soutenues.

Cela pose un problème essentiel sur l'efficacité de l'action du volontariat. Nous le verrons dans l'analyse des acquis du système actuel.

4.2. Faible ancrage social du volontariat

Le modèle de volontariat mis en œuvre au Sénégal ne s'appui pas sur les mécanismes sociaux existant au sein des communautés. De fait, celles-ci ne s'approprient pas les interventions pour en devenir les véritables leviers de démultiplication en valorisant leurs propres initiatives de volontariat.

Certains font du volontariat par moment sans s'en rendre compte. Cependant, plusieurs initiatives de jeunes volontaires du Service civique national, de la frange des aînés et d'autres couches sociales permettent toutefois de noter une évolution au sein des communautés.

Ce qui constitue une base pour bâtir un système de mobilisation des communautés autour d'une dynamique nationale de volontariat.

Celle-ci devra apporter des solutions aux problèmes suivants : i) un manque d'identification des actions de solidarité des communautés porteuses de valeur de volontariat ; ii) le déficit d'organisation et de formation des communautaires pour le volontariat; et iii) l'absence de dispositifs appropriés d'accompagnement et de soutien aux actions communautaires.

4.3. Déficit du système de pilotage du volontariat

Il se traduit, d'une part, par le déficit du cadre réglementaire pour assainir le secteur, encourager les bonnes volontés et leurs initiatives. D'autre part, les outils de pilotage font

défaut (absence statistiques, absence d'un cadre stratégique orientant l'action de l'Etat et des acteurs non étatiques ainsi que les différentes couches socioprofessionnelles).

Dans le cadre de la réglementation, la mise en place des statuts du volontaire tarde, alors qu'un cadre favorable à l'éclosion des initiatives de volontariat n'existe pas.

En ce qui concerne la planification et l'évaluation des actions de volontariat, l'absence d'un système de production de statistiques fiables, comparables et complètes fait défaut, alors qu'il est essentiel d'obtenir des données afin de formuler des interventions fondées sur des faits et d'en évaluer les impacts. En plus de cela, on observe un manque de pragmatisme dans les processus de formulation.

A ces manques s'ajoute, l'insuffisance des capacités institutionnelles, des ressources humaines et des équipements au sein des dispositifs étatiques. Or, les exigences d'une Gestion axée sur les résultats promue par l'Etat impliquent des dispositifs étoffés avec des compétences variées dotées d'équipement adéquats.

Au total, la situation du pilotage du volontariat ne correspond pas aux normes indispensables à : i) une bonne gouvernance (rendre compte) et à ii) une performance des résultats performant) et leur évaluation objective et juste.

5. Atouts du développement du Volontariat au Sénégal

Le mouvement volontaire est une rampe de lancement pour un développement économique et social au Sénégal. Il ne doit plus être considéré comme une contingence. A l'orée du 3ème millénaire, le volontariat peut être considéré comme un support pouvant permettre la mise en œuvre d'un développement durable pour des pays comme en transition le Sénégal économique. Ainsi, le Sénégal possède des opportunités et atouts indéniables pour le développement du volontariat au Sénégal :

5.1. Une assez bonne expérience avec la coopération internationale

Il existe au Sénégal, des corps de volontaires internationaux qui mènent beaucoup d'actions de volontariat dans de multiples secteurs. C'est le cas du des Programme Volontaires des Nations Unies (PVNU) ; de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), du Centre Canadien d'Etudes Internationales (CECI), du Corps de la Paix Américain (Peace Corps) ; de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA); de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) ; sans oublier les structures nationales telles que le Service Civique National ; les Volontaires de l'Education ; le Corps des volontaires du « Troisième Age » ; les Scouts du Sénégal ; la Croix Rouge , ainsi que de nombreuses organisations de la société civile. Ceux-ci constituent une véritable richesse en termes d'expériences qui peuvent être un atout dans la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes devant permettre au volontariat de se développer dans un cadre plus opportun.

5.2. Reconnaissance de la part des autorités étatiques de l'importance du volontariat

Véritable outil organisationnel de promotion du développement à la base, le volontariat, à travers l'action des organismes suscités, a l'avantage de s'investir dans les secteurs prioritaires de notre développement. Aussi, compte tenu de tous les enjeux et les potentialités du secteur volontaire, le gouvernement du Sénégal, à travers la Direction de l'Assistance Technique veille à en assurer une bonne coordination afin d'en tirer le meilleur profit.

C'est ainsi qu'à l'instar de la communauté internationale, le Sénégal célèbre le 5 décembre de chaque année la Journée Internationale du Volontariat (J.I.V.) avec à la clé une série de manifestation. Il s'agit principalement de rencontres d'échanges d'expériences et de réflexion sur la problématique du volontariat dans le contexte d'une économie en développement.

Partie prenante et conscient des enjeux du volontariat, le Gouvernement du Sénégal, par arrêté, du Ministre de la Fonction Publique, de l'emploi et du travail du 20 novembre 2000, a créé le Comité National de Pilotage de l'AIV (CNP/AIV).

Parallèlement à la société civile, le Sénégal, à l'instar des autorités politiques de plusieurs états, a porté au rang de priorité nationale la promotion du volontariat.

5.3. Des avancées significatifs en matière de prise en charge publique

Le volontariat est organisé au Sénégal à travers le Comité National de Promotion et de Coordination du Volontariat au Sénégal, CNCPV, et le projet d'Appui à la Coordination et Promotion du Volontariat au Sénégal, ACOPROV, logé à la Direction de l'Assistance Technique.

5.4. Un Cadre juridique et règlementaire en voie de constitution

Cette loi permettra de l'organiser et de tirer profit, au mieux, de toutes les possibilités qu'il offre. *Les documents sont soumis à l'appréciation des institutions parlementaires.*

5.5. Un Volontariat de solidarité en croissance

Le dynamisme et l'engagement d'une frange de la population (jeunes, femmes, travailleurs, retraité etc.) issus de mouvements de la société civile nationale (Associations, groupements, ONG, ...) ou de la diaspora au profit du développement des régions d'origine de leurs parents ou plus globalement du Sénégal apparaît comme une opportunité et une réponse pertinente au déficit de liens et au besoin de solidarité pour le développement du Sénégal.

L'engagement volontaire de cette population offre également des perspectives intéressantes dans le cadre de la prolongation et de l'enrichissement de l'engagement de leurs parents pour le développement de leurs régions d'origine et du Sénégal.

Par exemple, les programmes d'appui au développement local, ont facilité la restauration de la confiance entre les migrants et les régions d'origine en leur permettant de jouer pleinement la mission qu'ils se sont assignés.

Parmi les candidats volontaires potentiels, sont répertoriés de nombreux diplômés ou des jeunes disposants de compétences avérées dans des domaines où le Sénégal a besoin davantage de ressources humaines.

Partie 3. Programme National du Volontariat au Sénégal – PNVS

1. Enjeux et Défis

Le diagnostic du volontariat révèle des maux inhérents à la structure des dynamiques existantes, d'une part et des contraintes relatives à son environnement tant interne qu'externe, d'autre part. Sous le regard d'une analyse croisée de ce diagnostic, les enjeux du présent Programme National du Volontariat au Sénégal (PNVS) sont :

- La contribution des systèmes nationaux de solidarité au développement national ;
- La maximisation des potentialités offertes par les différentes couches socioprofessionnelles au service des communautés ;
- La consolidation du rôle central du volontariat dans le processus de solidarité nationale.

Ces trois enjeux sous-tendent des défis à relever dans un moyen et long terme, mais dont les fondements devraient être réalisés dans un court terme :

- Structuration de l'offre de services du volontariat ;
- Mobilisation sociale autour du volontariat ; et
- Efficacité du système de pilotage sectoriel du volontariat.

2. Vision et Objectifs Stratégiques

La vision du PNVS, à l'horizon 2010, est : « Un Sénégal où toutes les couches sociales et professionnelles, tant en milieu rural qu'urbain, développent différentes formes de solidarité fondées sur des normes socioculturelles nationales, intégrant les dynamiques internationales, qui, grâce à un cadre approprié de promotion et de valorisation de l'action volontaire, impactent de façon significative dans le développement socio économique »

Cette vision s'insère, d'abord, dans la vision globale d'un Sénégal émergent, à travers notamment la prise en compte des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Elle implique ainsi une combinaison des approches scientifiques et techniques aux logiques internes à chaque niveau pour réduire les écarts entre ce que le PNVS offre et les besoins endogènes des communautés.

Dans un second temps, la philosophie qui sous-tend la vision de développement du volontariat se fonde sur le fait que les systèmes de croyances au Sénégal englobent des valeurs de solidarité. C'est en ce sens qu'elle s'appuie sur les normes socioculturelles nationales.

Ensuite, elle s'inscrit dans une dynamique d'intégration des peuples, en se fondant sur une intégration des dynamiques internationales.

Enfin, la philosophie qui sous-tend la vision du PNVS se veut porteuse d'une visibilité de sa participation au développement national. C'est en ce sens qu'elle intègre des impacts sur le développement socioéconomique du pays.

En s'appuyant sur cette vision globale et inclusive, les initiatives à mettre en œuvre dans un horizon de dix (10) ans poursuivront l'objectif général : ***favoriser durablement une valeur ajoutée significative et visible du volontariat sur la croissance, la promotion sociale et culturelle des populations sénégalaises.***

Les politiques mises en œuvre par l'Etat, en dépit des efforts consentis et des résultats appréciables, restent marquées par des insuffisances, notamment en termes de redistribution des fruits de la croissance et de réduction des disparités entre les différentes composantes de la population et entre milieu rural et urbain. Cette situation peut s'expliquer par le déficit d'appropriation des instruments et mécanismes des stratégies nationales par la totalité des populations, d'une part et/ou par une intégration faible des logiques endogènes à ces mêmes populations au sein des dispositifs et dispositions étatiques de promotion du développement. Ainsi, il ressort une distance à combler entre stratégies nationales et celles internes aux populations, pour une meilleure efficacité de l'action publique. Or, le volontariat, reconnu tant sur le plan international que national, apparaît de plus en plus comme un moyen de contribution agissant à l'efficacité des politiques publiques. Il s'y ajoute que l'environnement international et national offre des possibilités évidentes à son développement, mais surtout au renforcement de son positionnement et de son rôle dans la construction d'un développement équilibré et durable.

C'est sous ce rapport que l'objectif global retenu pour le PNVS traduit un ensemble d'actions et mesures à mettre en œuvre pour l'élévation de la solidarité au rang d'un outil de régulation des offres de développement des politiques publiques tant au niveau central, régional que local. Il s'agit de promouvoir une action coordonnée et efficace du volontariat fortement contributive au progrès de la société sénégalaise.

Cet objectif global sera atteint, à travers quatre (4) objectifs stratégiques :

- **Contribuer au renforcement du capital humain**, à travers un apport sensible à l'amélioration des taux d'accès aux services sociaux de bases (Santé, Education, Assainissement, Eau potable) et à la formation professionnelle ;
- **Participer à la promotion des initiatives économiques des populations**, à travers, l'appui/Conseil/ Orientation et le renforcement de leurs capacités relativement à leur secteur d'activité ;
- **Soutenir le processus de décentralisation et de gouvernance local**, à travers l'assistance des populations sur l'amélioration de leurs connaissances sur le code des collectivités locales, les bonnes pratiques sur la participation citoyenne ; et

- **Développer une dynamique systématique d'assistance dans la gestion des risques et catastrophes**, à travers la formation et l'organisation d'entités de volontaires au sein des communautés, mais également dans différents corps de métiers.

Ces quatre objectifs stratégiques couvrent quatre (4) niveaux d'impact du volontariat qui recoupent l'ensemble des secteurs de développement touchés par son action dans le passé. Il s'agit de secteurs dans lesquels les dynamiques de volontariat ont capitalisé un savoir et un savoir-faire évidents. Ainsi, ces objectifs stratégiques traduisent un souci de renforcement des acquis du volontariat, à travers une meilleure valorisation des connaissances accumulées et une démultiplication des bonnes pratiques.

De manière plus précise, ces objectifs stratégiques devraient se décliner par la promotion de services de volontariat caractérisés par une qualité réelle, dont la valeur ajoutée complémentaire dans chacun des secteurs impactés sera mesurable et significativement ressentie par l'Etat et par les populations.

3. Groupes cibles et bénéficiaires

3.1. Groupes cibles

L'ensemble des structures de promotion du volontariat au Sénégal. Elles sont constituées d'organisations nationales (étatiques et non), d'institution de coopération étatique (bi et multilatérales publiques) et décentralisée (entre collectivités locales et ONG). Le programme permettra à l'ensemble de ces acteurs d'améliorer leur mode d'intervention et de disposer de mécanisme permettant plus d'efficacité et une meilleure visibilité de leurs initiatives. Le nombre exact sera déterminé par l'étude d'évaluation des différentes formes de volontariat au Sénégal.

3.2. Bénéficiaires

L'ensemble des populations sénégalaises bénéficieront des résultats du programme, particulièrement les couches les plus défavorisées. Les services qui seront rendus par le volontariat permettront d'améliorer leur situation, en favorisant de meilleures conditions de vie.

4. Stratégie de promotion du volontariat au Sénégal

4.1. Orientations stratégiques

Le diagnostic de la situation du volontariat au Sénégal indique qu'en dépit des efforts considérables de l'Etat, de ses partenaires au développement et des populations dans leurs différentes formes d'organisation (ONG, OCB, etc.) et d'intervention, les progrès enregistrés demeurent faibles relativement aux résultats attendus. Pour inverser Cette

tendance et inscrire le volontariat dans le sens d'une dynamique d'efficacité de son action, le PNVS permettra de mettre en œuvre un ensemble de mesures politiques, complémentaires des initiatives en cours, en s'appuyant sur les acquis majeurs et les atouts identifiés dans le diagnostic. Dans cette direction, il sera indispensable de corriger les faiblesses observées et contenir les menaces qui pèsent sur l'efficacité de son action, tant au niveau national qu'international.

Sous ce rapport, la stratégie retenue dans le cadre du PNVS, devra apporter une réponse efficace à l'insuffisance du cadre de promotion du volontariat.

Au terme du programme, le volontariat devrait se manifester à travers l'existence d'une offre de services, structurée, adaptée aux besoins d'une action complémentaire des initiatives sectorielles de promotion du développement économique, social et culturel des populations sénégalaises. Les apports du volontariat seront efficaces, mesurables et visibles dans chacun de ces secteurs. Ces projections seront rendues possibles grâce à une maîtrise effective et continue du potentiel de volontaires, un système adéquat de recrutement et de préparation des volontaires et des formes d'intervention mieux ciblées et mieux organisées.

L'ancrage social, traduite par une mobilisation des différentes composantes de la société sénégalaise, constituera également une forme de manifestation d'un volontariat plus performant. A ce niveau, tant du point de vue stratégique qu'opérationnel, des actions hardies seront mises en œuvre pour favoriser une adhésion forte des sénégalais aux dynamiques de volontaires. Les initiatives à mettre en œuvre sous ce rapport viseront à la fois une opérationnalisation de la volonté politique manifeste des pouvoirs publics, et une adhésion des composantes de la société à l'action volontaire, à travers leur mobilisation effective. L'ancrage sociale du volontariat sera ainsi visible parce que combinant intégration des initiatives populaires dans les stratégies nationales et une appropriation de celles-ci par les différentes couches socioprofessionnelles.

En fin, les manifestations du volontariat se traduiront par une harmonisation des interventions, favorisée par l'existence d'un système de pilotage largement partagé et inclusif, basée sur un cadre réglementaire adéquat, d'une part et sur des instruments pertinents d'orientation et de suivi évaluation, d'autre part. Pour y parvenir, le cadre réglementaire sera renforcé par l'aboutissement des initiatives en cours (statuts du volontariat, maison du volontariat, etc.) et la mise en œuvre de mesures supplémentaires, notamment en ce qui concerne le statut des organisations de promotion du volontariat. Les déperditions des résultats du volontariat, induites par un manque d'articulation et d'harmonisation, seront contenues à travers la mise en œuvre de dispositions appropriées pour la capitalisation et la modélisation des bonnes pratiques. Egalement, des arrangements consistants seront mis œuvre pour créer un cadre d'orientation servant de référence continu et permanent à l'ensemble des actions publiques et privées de promotion du volontariat. Ce cadre d'orientation s'appuiera sur un système de suivi évaluation permettant de mesurer régulièrement les progrès enregistrés et instruire, au besoin, des réorientations. Au total, le

pilotage du volontariat devra se traduire par une synergie et une complémentarité des actions dans la poursuite des mêmes objectifs de développement.

4.2. Principes de mise en œuvre du PNVS

La déclinaison de la stratégie reposera sur des principes de la participation. Ceux-ci sont largement partagés par l'ensemble des parties prenantes. Ils se fondent sur des dispositions caractéristiques de l'approche promue par l'Etat depuis plusieurs années dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement. Ces principes ont guidé l'élaboration du présent programme et caractérisé plus ou moins les actions antérieures de promotion du volontariat. Il s'agit de : 1) la proximité, 2) le faire-faire, 3) la transparence, 4) l'équité, 5) la célérité, 6) la subsidiarité et 7) la synergie.

- **Le principe de proximité** : rapprocher le plus possible des bénéficiaires les centres de décision, en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions ;
- **Le principe du faire-faire** : fonder la mise en œuvre du PNVS sur un partage de rôles et de responsabilités entre Etat (central et collectivités locales), acteurs de la société civile et du secteur privé et partenaires au développement, basé sur les compétences, les capacités et les savoir-faire de chacune des parties ;
- **Le principe de transparence** : mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie ;
- **Le principe d'équité** : garantir l'égalité de droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties prenantes, en incluant les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du PNVS ;
- **Le principe de célérité** : instaurer les procédures nécessaires à la rapidité et à la clarté dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
- **Le principe de subsidiarité** : responsabiliser les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local au niveau national en fonction des avantages comparatifs en termes d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles, etc.
- **Le principe de synergie** : favoriser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

Le choix de ces principes est fondé sur le fait que l'action publique, pour être efficace, doit comporter des valeurs de bonne gouvernance. Comme indiqué plus haut, l'Etat du Sénégal a pris cette option et favorisé son ancrage depuis de nombreuses années. De fait, c'est devenu une obligation stratégique et méthodologique que de fonder une intervention de développement sur ces principes. A défaut, non seulement on risque l'inefficacité, mais on s'inscrit à contre courant des processus plus ou moins fortement ancrés à la fois au niveau de l'administration et des populations dans leurs différentes formes d'organisation.

4.3. Ancrage institutionnel du programme

Articulation avec les documents d'orientation globale de la politique de l'Etat

L'élaboration du PNVS s'est déroulée à un moment où les principaux documents de politique de l'Etat sont en cours de reformulation : i) élaboration du XI^{ème} Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) et ii) Bilan diagnostic du DSRP_2 et formulation du Document de Politique Economique et Social (DPES). Ces exercices en cours devraient sanctionner des objectifs nationaux à poursuivre dans un moyen et long termes. Même si on peut en attendre des ruptures dans les stratégies, l'organisation du cadre d'intervention stratégique du DSRP_2, articulé autour de quatre (4) axes, ne devrait pas connaître des bouleversements majeurs.

Dans tous les cas, le point d'ancrage du PNVS relativement aux orientations globales se situe au niveau de l'axe 3 du DSRP_2 ou de tout autre axe qui sera retenu dans le DPES et qui prendrait en compte la dimension « solidarité nationale et réduction des vulnérabilités ». En effet, l'axe 3 du DSRP_2 « *Protection Sociale, Prévention et Gestion des risques et catastrophe* » constitue le lieu de promotion de la solidarité et de réduction des inégalités. Aussi, cet axe constitue-t-il le liant et le cadre de synergie des trois autres axes du DSRP_2 : « *Création de richesses pour une croissance pro-pauvre* » ; « *Accélération de la Promotion de l'accès aux services sociaux de base* » et « *Bonne Gouvernance et Développement Décentralisé et Participatif* ». Il permet des corrections complémentaires dans la redistribution des fruits de la croissance, l'accès équitable et équilibré aux services sociaux de base, à l'intégration du genre et à la participation citoyenne dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement.

Ainsi, le PNVS se veut être un des instruments d'opérationnalisation de la politique nationale de promotion de la solidarité et de réduction des vulnérabilités. Les services qu'il offrira seront contributifs à une meilleure efficacité des autres instruments que l'Etat mettra en œuvre dans ce cadre.

Articulation avec les politiques sectorielles

Au regard de la dimension multisectorielle des impacts attendus de l'action du volontariat, le PNVS s'inscrit dans une logique de contribution à l'atteinte des objectifs fixés par les politiques sectorielles. Il épouse ainsi, l'ensemble des orientations des stratégies de

promotion du capital humain et de création de richesses, ainsi que celles relatives à tous les autres domaines liés à la décentralisation, à la protection sociale et à la prévention, gestion des risques et catastrophes. C'est en ce sens que les objectifs stratégiques, qui traduisent les impacts attendus du PNVS sont articulés autour de quatre (4) niveaux couvrant l'ensemble des stratégies sectorielles de l'Etat.

Sous ce rapport, l'ensemble des projets opérationnels qui s'exécuteront dans le cadre du PNVS devront démontrer leur point de contribution à tout ou partie de ces stratégies sectorielles.

En vue d'une cohérence continue entre le PNVS et les politiques sectorielles de l'Etat, le cadre de résultats sera révisé et adapté périodiquement. Ce qui permettra d'intégrer toute nouvelle orientation, définie dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

Articulation avec les initiatives de volontariat de la coopération

Le PNVS se veut être le cadre référence de l'ensemble des actions de volontariat mises en œuvre sur le territoire national du Sénégal. Ainsi, sans interférer sur les dispositions de gestion du volontariat de coopération des partenaires bi et multilatéraux du Sénégal, le PNVS constituera le cadre d'entrée et d'évaluation pour toutes les interventions. Sous ce rapport, chaque projet de volontaire initié par les différentes coopérations devra s'inscrire dans le sens des objectifs du PNVS et épouser les contours de ses principes et dispositifs de suivi évaluation.

Pour appliquer ces dispositions, les coopérations concernées devront transmettre annuellement leurs rapports et programmes d'activités. Les instances de mise en œuvre du PNVS, au sein desquelles les dispositifs du volontariat de coopération sont représentés, procéderont ainsi à leur validation avant de les consolider dans les documents de programmation et de reportage de l'action volontaire au Sénégal.

Consolidation des acquis du projet ACOPROV

Le PNVS constitue une suite du projet ACOPROV. Celui-ci est comptable de plusieurs réalisations dont la durabilité reste à affermir. Les bases sont jetées pour la création d'un cadre réglementaire (avant projet de décret élaboré) mais n'ont pas encore abouti, des structures sont mises en place mais leur jeunesse ne garantit pas encore une bonne dynamique d'organisation et de fonctionnement.

Egalement, plusieurs actions de soutien aux populations sont entreprises, mais leurs résultats sont à consolider et à accompagner pour plus d'impact sur l'amélioration des conditions d'existence des communautés. Toutefois, au-delà du confortement des acquis du projet ACOPROV, le PNVS se veut plus englobant et plus structurant, pour constituer le cadre de référence et d'orientation de l'ensemble des initiatives de promotion de l'action volontaire.

C'est dans ce sens qu'il engage des mesures plus génériques, pour couvrir les préoccupations de tous les porteurs d'initiatives de promotion du volontariat.

4.4. Composantes du PNVS

Le PNVS sera opérationnalisée à travers trois composantes : 1) Structuration de l'offre de services du volontariat ; 2) Amélioration de l'ancrage sociale du volontariat ; 3) Renforcement de l'Efficacité du système de pilotage du volontariat

Le schéma ci-après illustre les catégories d'intervenants dans le volontariat au Sénégal :

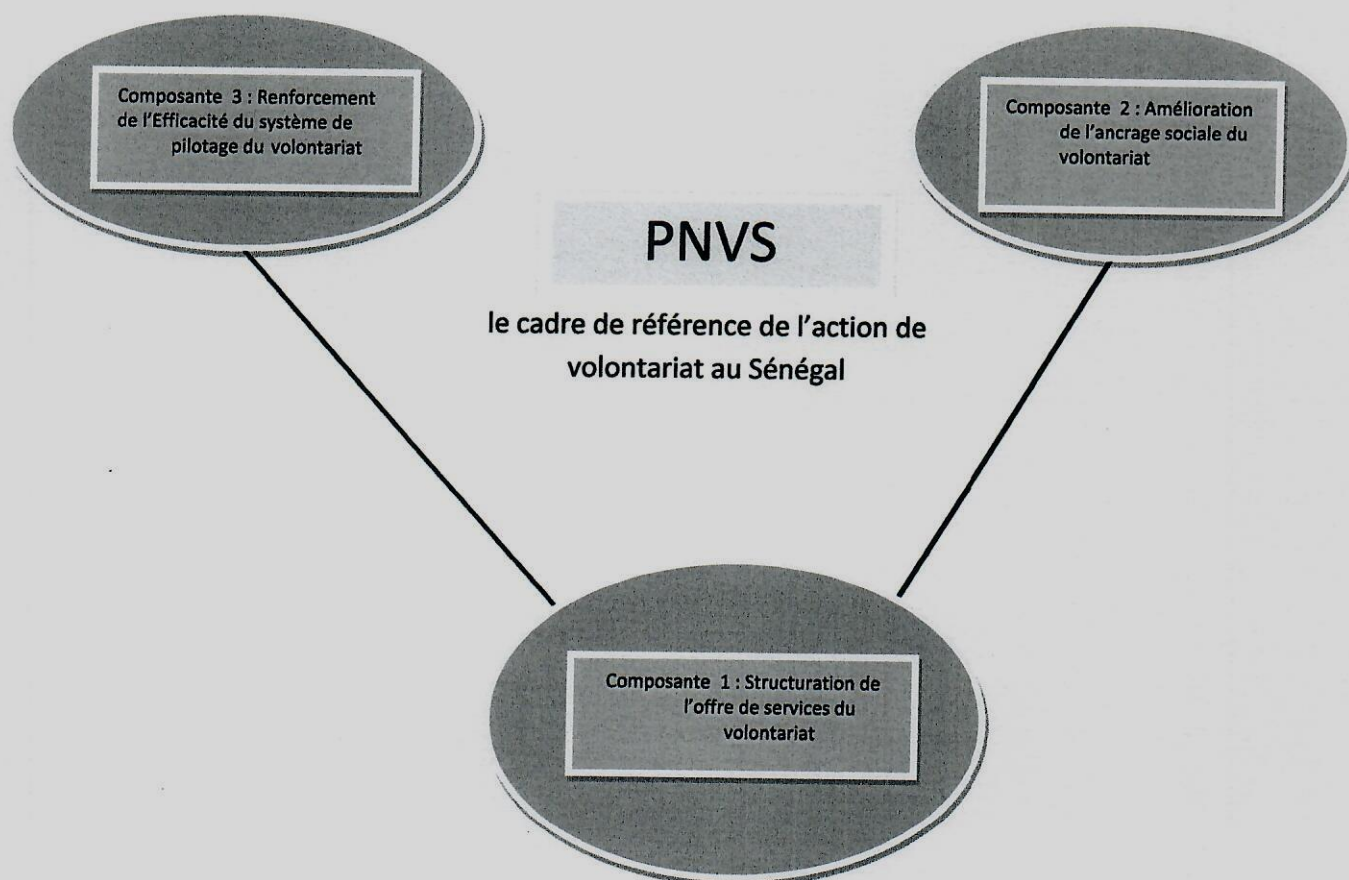


Schéma des composantes du PNVS

Composante 1 : Structuration des services du volontariat

Objectifs poursuivis par la composante

L'objectif stratégique de la composante est d'augmenter la qualité des services offerts par le volontariat. Cette composante poursuit Trois (3) objectifs intermédiaires :

- Structurer des pôles de compétences du volontariat ;
- Améliorer l'organisation de l'intervention des volontaires sur le terrain et

- Assurer la visibilité des réalisations du volontariat.

Résultats attendus de la composante

- La demande à satisfaire par le volontariat est déterminée ;
- L'offre du volontariat est organisée autour de quatre (4) pôles de compétences ;
- Les capacités d'intervention des volontaires sont renforcées ;
- Le volontariat participe sensiblement aux progrès nationaux vers les OMD et
- L'information sur l'action du volontariat et ses résultats sont diffusées.

Lignes d'action de la composante 1

Les activités de la composante 1 du PNVS s'articulent autour de la création de 4 pôles de compétences alignés aux objectifs stratégiques définis plus haut. Dans cette perspective, trois (3) dimensions complémentaires seront développées : 1) structuration d'une offre adaptée à la demande ; 2) organisation de l'intervention ; et 3) augmentation de la visibilité de l'action du volontariat.

De la structuration d'une offre de qualité : elle repose d'abord sur une caractérisation de la demande qui doit se baser sur une approche dynamique, car les besoins à satisfaire s'inscrivent dans une évolution continue. Même si l'on peut considérer que le volontariat servira à combler des gaps laissés par les actions sectorielles structurées autour des dispositifs classiques d'intervention de l'Etat, il n'est pas évident de maîtriser à priori une demande directe adressée à l'action volontaire. En effet, comme évoqué ailleurs, le volontariat ne saurait se substituer aux politiques sectorielles étatiques. Aussi, la détermination d'une demande spécifique au volontariat semble-t-elle difficile. Toutefois, la cohérence d'une intervention implique que des besoins à satisfaire soient préalablement identifiés. Dans cette contradiction, la détermination de la demande à contenter par le volontariat prédispose les acteurs à un choix raisonné et ciblé. Ainsi, de manière concrète, l'identification de la demande à satisfaire sera opérée non sur la quantification des besoins au niveau des secteurs, mais sur un choix des domaines sectoriels sur lesquels les acteurs du volontariat s'entendent et où ils considèrent avoir un avantage comparatif réel.

Ensuite, il s'agira de proposer des services de qualité. Ce qui implique une synergie entre les responsables de la mise en œuvre du PNVS et ceux des secteurs. L'action volontaire ne devrait ni s'inscrire en contradiction avec les orientations sectorielles ni utiliser des outils et des approches en conflit avec ceux des dispositifs classiques de l'Etat. Cela pose le risque d'une inefficacité évidente. Par ailleurs, la bonne volonté des candidats au volontariat ne suffira pas à attribuer une qualité aux services qu'ils offriront, d'autant qu'ils ne sont pas nécessairement bien outillés pour maîtriser les enjeux sectoriels, les objectifs poursuivis et les supports adéquats.

De manière opérationnelle, les mesures à mettre en œuvre implique d'abord la mise en place des quatre (4) pôles de compétences sus mentionnés. Mais au préalable, une cartographie globale de la demande (selon les domaines et les zones) devra être élaborée. Celle-ci servira de référence pour le calibrage des pôles de compétences, de leur structuration et de leur organisation. La cartographie de la demande sera actualisée au début de chaque année, pour servir de base à un Programme de Travail et Budgétaire Annuel (PTBA) pour chaque pôle. Dans un second temps, les activités porteront sur un ajustement des services des pôles de compétences relativement à la demande et à sa répartition thématique et géographique.

Selon les pôles, des fiches techniques par secteur d'intervention seront élaborées. Elles comporteront entre autres rubriques : i) les objectifs sectoriels auxquels contribue la mission, ii) les réalisations attendus de la mission, iii) les populations et les localités bénéficiaires, iv) les activités à mettre en œuvre et leur périodicité, v) les partenaires de terrain, etc. Comme indiquer plus haut, ces activités nécessiteront des échanges continus entre les dispositifs en charge de la mise en œuvre du PNVS et les responsables sectoriels.

La concertation permettra tout d'abord de fixer la demande et le ciblage des interventions, avant d'aboutir à : i) la définition des profils de volontaires à recruter au niveau de chaque pôle, ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de leurs compétences en vue des interventions retenues. Pour la première année, la mise en œuvre de ces activités nécessitera un temps relativement long (environ 6 mois).

Pour les autres années du programme, elles prendront beaucoup moins de temps, car s'agissant d'un travail de réactualisation dont la durée maximum ne saurait dépasser un (1) mois.

Dans tous les cas, tenant compte de l'importance et de la complexité de ces activités, le dispositif du programme s'appuiera sur les services de consultants.

De l'organisation de l'intervention : elle renferme toutes les dispositions de ciblage et de mise en œuvre efficace des services offerts par le volontariat. A ce niveau, il s'agira de constituer autour de chaque pôle une équipe pluridisciplinaire, tout en définissant les formes d'organisation et de management. Pour chacun des pôles de compétence et selon les secteurs couverts, une approche d'intervention adaptée et dynamique sera adoptée de commun accord avec les autorités sectorielles.

Elle indiquera, entre autres : 1) le mode de recrutement des volontaires, 2) les outils techniques d'intervention des volontaires dans les différents secteurs, 3) la formations des volontaires et la préparation de leurs missions, 4) la Création d'un cadre de collaboration entre volontaires et spécialistes des secteurs où ils interviennent (Maîtrise du cadre d'intervention des volontaires : pas de substitution aux services compétents mais un apport supplémentaire non structurel).

L'ensemble de ces questions seront condensées dans une brochure « Cadre d'Intervention du volontariat au Sénégal (CIVS) ». Celle-ci, au-delà des approches et orientations sectorielles, renfermera l'ensemble des savoirs et savoir-faire des formes de volontariat existants et les connaissances des candidats identifiés pour le volontariat.

De l'Augmentation de la visibilité de l'action du volontariat : il s'agit de concevoir un ensemble d'outils et supports de communication sur l'action du volontariat : 1) outils et supports de présentation des pôles, 2) diffusion de l'information sur l'action du volontariat.

Composante 2 : Mobilisation social autour du volontariat

Objectifs poursuivis

L'objectif stratégique de la composante 2 est Favoriser l'ancrage social du volontariat, décliné en deux (2) objectifs intermédiaires :

- Favoriser la reconnaissance des initiatives populaires de volontariat ; et
- Développer les capacités d'intervention des initiatives de volontariat, portées par les différentes couches socioprofessionnelle.

Résultats attendus de la composante 2

- Des informations sur le volontariat populaire sont disponibles ;
- Les porteurs d'initiatives populaires de volontariat bénéficient du soutien des structures d'appui à l'action volontaire et
- Les dynamiques populaires du volontariat sont organisées à l'échelle du territoire national.

Lignes d'action de la composante 2

Elles comprennent : i) l'augmentation des connaissances des populations sur le volontariat et leurs sensibilités à l'action volontaire et ii) la prise en compte des initiatives de volontariat des populations, à travers une meilleure reconnaissance par l'Etat et la mise en œuvre d'initiatives pertinentes pour leur renforcement ;

Aussi, la stratégie pour cette composante sera-t-elle centrée sur l'Animation du mouvement volontaire national qui constitue un des manques réduisant son ancrage au sein des populations sénégalaises dans leurs différentes composantes. Par ailleurs, le déficit d'ancrage social du volontariat découlant également, d'une faible valorisation des dynamiques endogènes, il sera nécessaire de promouvoir des modèles d'associations innovantes qui prennent en compte les exigences de développement des solidarités entre les couches de la population sénégalaise. Ce qui permettra une meilleure intégration

socioculturelle tout en favorisant une contribution accrue de l'action volontaire au développement économique et social du pays.

Animation du mouvement volontaire national

Elle repose sur la promotion d'outils pertinents qui informent sur les besoins, mais également sur les dynamiques de volontaires et leur potentiel de développement.

- **Base de données sur le volontariat :** Malgré les différentes études réalisées, il a été impossible dans le cadre de la formulation du PNVS de disposer de statistiques renseignant de façon précise sur l'action volontaire des populations sénégalaises. Pourtant de telles données sont indispensables pour affiner la connaissance des initiatives populaires de volontariat et orienter les institutions d'appui, tant publics que privés. Cette base de données sera structurée à partir de l'étude d'identification des dynamiques populaires du volontariat et de candidats potentiel à l'action volontaire, et paramétrée de façon à mieux cerner l'existant et renseigner les progrès en matière de volontariat populaire.
- **La carte des opportunités de soutien aux dynamiques populaires de volontariat :** cet outil sera destiné à la sensibilisation et à l'incitation à l'initiative volontaire des populations. Il s'agit d'un descriptif des possibilités offertes aux communautés et couches socioprofessionnelles pour développer des activités de volontariat au sein de leur terroir. Ce descriptif doit illustrer de façon précise la carte des besoins vis-à-vis du volontariat et les facilités offertes, tant du point de vue des appuis à la création et au développement d'associations de promotion du volontariat que du financement de leurs activités (mécanismes étatiques et non étatiques).
- **Les fora régionaux du volontariat :** il s'agit de favoriser le croisement entre l'offre et la demande de promotion d'associations populaires de volontariat et non d'une simple action de sensibilisation. Le forum est ici un cadre de rencontre entre les structures d'appui à l'action volontaire et les dynamiques populaires porteuses d'initiatives volontaires. Ces fora devront être préparés par différentes activités menées auprès des ministères sectoriels, des collectivités locales, des bailleurs et des structures d'appui telles que les ONG. Ils pourront se tenir tous les trois mois dans chacune des régions du Sénégal. A la suite de chaque forum, un nombre pertinent de projets (jugés les meilleurs) sera sélectionné et réalisé dans le cadre d'un Partenariat entre Institutions d'appui au volontariat. Au total, si la journée du volontariat permet de mettre en relief les réalisations du volontariat et sensibiliser un large public, le forum constitue un moyen de construction continue de l'action volontaire, particulièrement au sein des communautés.

Des modèles d'associations populaires innovantes de volontariat

Un regard croisé entre la solidarité socioculturelle et l'action volontaire, permet de noter une fonction forte des dynamiques communautaires dans la gestion des crises et autres risques et catastrophes (épidémies, crises scolaires, Inondations, Feux de brousse, etc.),

d'une part et un rapport très peu structuré entre dynamiques endogènes et structures formelles de volontariat. Sous ce rapport, la Stratégie se propose de promouvoir deux modèles complémentaires d'associations populaires de volontariat :

- **ALVP (Associations Locales du Volontariat Populaire) :** il s'agira de soutenir les communautés porteuses d'initiatives à créer ou participer à la création d'associations formelles qui assurent des services appropriés pour la contribution locale à la réalisation des objectifs stratégiques du PNVS. L'ALV est une organisation dont les membres sont issus de la même communauté rurale ou de la même commune, exerçant dans différents domaines. Le concept devra être mieux développé et maîtrisé. Dans tous les cas, il permettra d'apporter des réponses au déficit constaté dans la structuration de l'action volontaire à l'échelle locale.
- **ARVP (Associations Régionales du Volontariat Populaire) :** il s'agit ici de promouvoir et structurer le rapport entre les ALV rurales et leurs homologues citadines. L'ARV est un modèle d'associations au sein de laquelle les ALV rurales et celles urbaines, d'une même région mutualisent leurs ressources et moyens pour mettre en œuvre des actions d'envergure régionales. Elle constitue une réponse aux difficultés de coordination du volontariat populaire. L'ARV pourrait constituer le point de rencontre entre le volontariat institutionnel et celui populaire. Elle siège ainsi au sein du Comité Régional de Coordination et de Promotion du Volontariat (CRCPV). Le concept d'ARV fera également l'objet d'un contenu plus précis.
- **ANVP (Association Nationale du Volontariat Populaire) :** c'est la consolidation du volontariat populaire dans une dynamique nationale, permettant une interface entre le mouvement volontaire populaire et celui institutionnel. Par ailleurs, l'ANVP jouera la fonction de représentation du mouvement national de volontariat populaire auprès de partenaires internationaux.

Composante 3 : Amélioration de l'efficacité du système de pilotage du volontariat au Sénégal

Objectifs de la composante 3

L'objectif stratégique de la composante 3 est améliorer l'efficacité du système de pilotage du volontariat, décliné en quatre (4) objectifs intermédiaires :

- Renforcer du cadre réglementaire, à travers l'accélération des initiatives en cours et la mise en œuvre de dispositions complémentaires;
- Harmoniser les interventions ;

- Renforcer les capacités des structures de promotion du volontariat ; et
- Promouvoir des instruments et outils d'orientation et de suivi évaluation.

Résultats attendus de la composante 3

- Le cadre réglementaire du volontariat est amélioré ;
- Les interventions d'appui au volontariat sont harmonisées ;
- Les instances de mise en œuvre du PNVS sont fonctionnelles ;
- Les capacités des dispositifs de coordination de l'action volontaire sont renforcée et
- Le cadre d'orientation et de suivi évaluation du volontariat est sensiblement amélioré.

Lignes d'action de la composante 3

Elles comprennent : i) le renforcement du cadre réglementation du volontariat (statuts du volontaire et des organisations de volontaire, maison des volontaires, etc.) ; ii) l'harmonisation des actions des intervenants internationaux et nationaux du volontariat ; iii) la mise en place d'instruments d'orientation et de suivi évaluation de l'action du volontariat ; et iv) le renforcement des capacités des structures de coordination de l'action du volontariat.

Le déficit de partage et de concertation dans la mise en œuvre des actions de promotion du volontariat constitue une contrainte majeure. Elle ne favorise pas une efficience dans l'utilisation des ressources et réduit la transparence des interventions. Il s'agira de renforcer des synergies entre les structures étatiques et non étatiques.

L'harmonisation se fondera sur le présent document de programme, pour proposer à l'ensemble des acteurs des contrats de contribution fondés sur des résultats. Ce qui impliquera une meilleure connaissance de la part de l'ensemble des parties prenantes des orientations retenues, des mécanismes d'opérationnalisation. Mais également, il faudra promouvoir des espaces de concertation leur permettant de participer au suivi évaluation du PNVS. Enfin, la réglementation sera renforcée pour à la fois assainir le secteur et attirer les individus et groupes en faveur du volontariat. L'objectif poursuivi permettra également d'entretenir une synergie entre les deux premiers axes et favoriser un meilleur partage des responsabilités entre acteurs vers les progrès.

De manière plus opérationnelle, la réalisation de cette composante, impliquera un recensement de l'ensemble des acteurs porteurs d'initiatives de soutien au volontariat. Des supports existent pour faciliter ce travail : i) les programmes d'investissement des ONG centralisés auprès de la Direction du Développement Communautaire ; ii) les projets de volontariat centralisé au niveau de la DAT et les programmes déroulés directement par les bailleurs qui peuvent être identifiés soit en se rapprochant directement de leurs services soit en consultant les conventions de financement du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le recensement permettra en outre de capitaliser sur les bonnes pratiques qui pourront par la suite être modélisées (démultiplication).

Dans un second temps cette troisième composante permettra de réparer une injustice vis-à-vis des services de la DAT et autres dispositifs de coordination de l'action volontaire, dont la tâche et les responsabilités sont largement disproportionnées par rapport aux moyens qui sont mis à leur disposition.

Le renforcement portera à la fois sur les moyens matériels et logistiques, la dotation en ressources humaines, la promotion d'outils de pilotage et de suivi tel qu'un système d'information automatisé.

Par ailleurs, il visera le déploiement de la Direction d'Appui à l'Assistance Technique (DAT), à travers la création de Coordinations régionales du volontariat (CRV). Celles-ci seront articulées aux régions administratives.

4.5. Dispositif institutionnel de pilotage

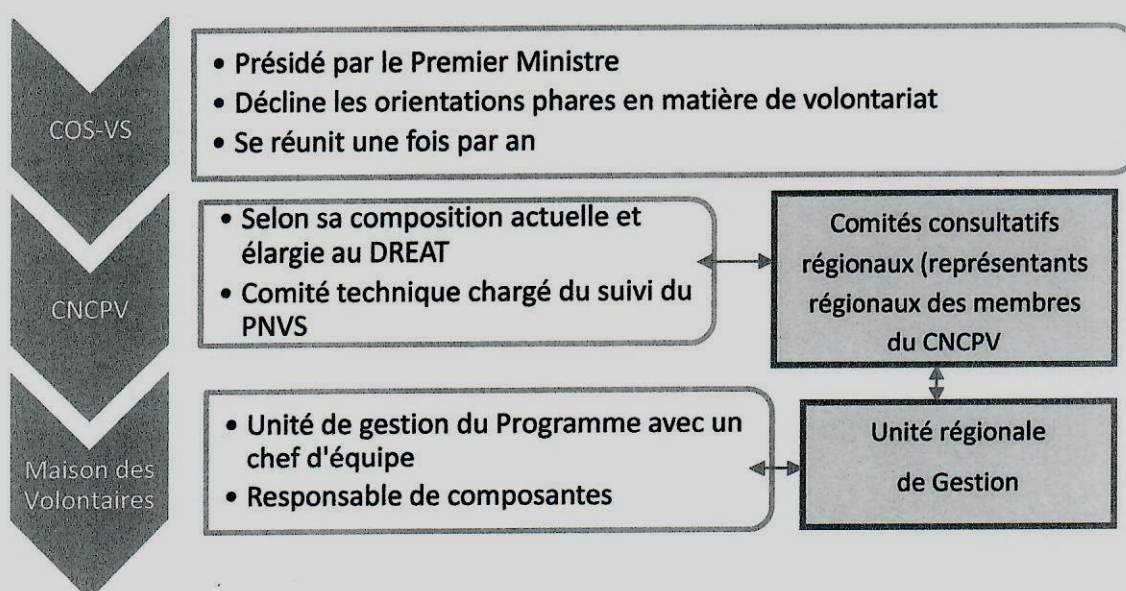


Schéma du Dispositif institutionnel

Comité d'Orientation et de Suivi du Volontariat au Sénégal (COS-VS)

Ce comité est l'instance suprême qui étudie le bilan des réalisations et donne les orientations phares pour le développement des actions de volontariat. Il est présidé par le Premier Ministre, et se réunit une fois par an lors de la célébration des journées internationales du volontariat.

Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat au Sénégal (CNCVP) : selon sa composition, et élargi à la DREAT.

Il est un comité technique chargé de coordonner l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du PNVS et veille à leur cohérence globale, conformément aux orientations du COS-VS. Dans ce cadre, il s'assure de la mobilisation des ressources, de leur bonne répartition et de leur utilisation efficiente.

Le travail de coordination implique également les dimensions sectorielles et régionales de la mise en œuvre du PNVS ; et devra sous ce rapport se traduire par une concertation régulière avec les Comités consultatifs régionaux.

Tout en maintenant ces membres actuels, le CNCPV devra s'élargir avec les représentants des Ministères techniques et du Ministère de l'Economie et des Finances ; les représentants des organisations du patronat, de Syndicats les représentants de l'UAEL (Union des Associations d'Elus Locaux). Le CNCPV se réunit tous les trimestres. Il élabore des rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNVS, qu'il présente au COS-VS, lors de sa session annuelle.

Comités Consultatifs régionaux (CCR)

Ils sont structurés dans chaque région et regroupe les acteurs des régions, représentatifs des membres du CTC. Le CRC est présidé par le Président de région et est coordonné par le Gouverneur. L'unité régionale de gestion du PNVS en assure le secrétariat.

Unité de gestion du Programme

Il assure l'exécution technique du programme. Elle est basée à Dakar, avec des représentations dans chacune des régions (Unités Régionales de Gestion du Programme – URGP) et aura pour tâches principales : (i) la coordination, le suivi et le contrôle de l'ensemble des activités sur l'ensemble du territoire national ; (ii) le recrutement des opérateurs et la signature des conventions avec les partenaires du programme ; (iii) la planification des programmes d'action et la préparation des budgets annuels, en liaison avec les entités régionale ; et (iv) l'élaboration des états financiers et la rédaction des rapports d'exécution du programme.

L'UGP sera dirigé par un expert, ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la promotion du volontariat, et mis à disposition par le Gouvernement à l'issue d'un processus de sélection préalablement approuvé par le CNCPV. L'ensemble du personnel d'encadrement et d'appui sera également mis à disposition et pris en charge par le Gouvernement, et bénéficiera d'indemnités payées par le programme. L'UGP recrutera en lien avec le CNCPV l'ensemble du personnel des URGPs.

Rôles et responsabilités des Acteurs concernés

Globalement, l'esprit du PNVS n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrées sur la nécessité pour chaque partie

prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre réussie d'actions articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP).

Les Ministères sectoriels

Ils coordonnent, en collaboration avec l'UGP, les activités sectorielles de promotion du volontariat relevant de l'action publique. En plus, les Ministères sectoriels ont en charge le suivi de l'ensemble des actions des différentes catégories d'acteurs sectoriels. Pour se faire, il consolide les projets des familles d'acteurs dans un plan d'action sectoriel de promotion du volontariat qu'il transmet en début d'année à l'UGP.

Les Organisations d'ANE

Il s'agit des Organisations du Secteur Privé, des Travailleurs et de la Société civile. L'ensemble de ces familles d'acteurs sera partie prenante à part entière de la mise en œuvre du PNVS. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au PAP du PNVS et bénéficieront dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Cependant, elles devront apporter une contribution financière d'au moins 10% du coût global de leur projet. Les organisations d'ANE seront membres des instances du programme, selon leur centre d'intérêt. De manière globale, elles auront la responsabilité du suivi-évaluation des activités qui relèvent de leurs membres. Sous ce rapport, elles auront pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre du PNVS ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANE.

Pour une meilleure coordination des ANE, il sera mis en place une commission ANE qui dont la coordination est définie par les membres.

Les Partenaires Techniques et Financiers

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du volontariat, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF que l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au volontariat. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies par leurs soins.

4.6. Instruments de mise en œuvre du PNVS

Plan d'action prioritaire

Il fournit les actions à mettre en œuvre sur un court terme. Ces actions sont articulées aux objectifs stratégiques du PNVS et leur déclinaison à l'échelle des secteurs et des collectivités locales peut impliquer une désagrégation plus affinée (notamment dans le cadre de

l'élaboration des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen terme – CDSMT, des PLD, PIC et PRDI). Ainsi, le plan d'action constitue un instrument qui servira de référence tant pour l'élaboration des activités sectorielles et régionales que pour leur évaluation.

Le PNVS sera mis en œuvre, à travers trois Plans d'Actions Prioritaires quinquennaux, successifs sur trois périodes : i) 2012-2014, ii) 2015-2017 et iii) 2018-2021. Le premier d'entre eux, pour la période 2012-2014, est décliné en annexe 1. Il s'agit d'actions prioritaires qui s'inscrivent dans le sens de créer les fondements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PNVS. Il intégrera le dispositif de mise en œuvre décliné ci-dessus et les principes du programme.

Il se veut ainsi être le cadre de programmation et de budgétisation de l'ensemble des activités d'appui au volontariat, quand bien même les structures ou catégories d'acteurs seront autonomes dans la mise en œuvre de leurs initiatives. L'inscription de l'ensemble des initiatives dans un même plan d'action est un moyen d'harmonisation, mais également de facilitation de la mobilisation de ressources, en plus de sa fonction de prévisibilité des dépenses publiques.

Les deux autres plans d'actions (2015-2017 et 2018-2021) seront formulés après une évaluation objective de leur prédécesseur.

Ce qui permettra de prendre en compte les leçons apprises en vue d'une amélioration de l'approche globale et au besoin d'une révision des objectifs stratégiques pour mieux les ajuster à l'évolution des contextes et au rythme de progression des résultats vers l'atteinte des progrès attendus.

Cadre de résultats

Il fournit l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Ceux-ci doivent traduire des cibles à atteindre annuellement et leur interrelation vers le progrès. La matrice type du cadre de résultat est fournie en Annexe 2. Le cadre de résultats est susceptible d'être révisé, au cas où les évaluations annuelles en relèveront la nécessité.

Système d'information automatisé

Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques en créant toutes les relations impliquées dans la hiérarchie des indicateurs du cadre de résultats. Ce qui favorisera une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

Le rapport annuel de performance

Il est produit en fin d'année et fait le reportage sur l'évolution des résultats sur l'ensemble de la chaîne retenue dans le cadre de résultat. L'ensemble des indicateurs sont renseignés.

4.7. Financement du PNVS

Elaboration du budget

Le coût global du PAP est estimé à la somme de 19 217 000 000 Francs CFA. Il intègre l'ensemble des coûts des actions des trois composantes.

Le budget détaillé est fourni en annexe.

Modalités de financement

Plusieurs sources seront combinées : i) Etat (ressources internes et externes) ; ii) le secteur Privé (sous forme de mécénat) et iii) les organisations de la société civile.

Financement de l'Etat

Il sera mobilisé dans le cadre des mécanismes de programmation des ressources : Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) et du Budget d'Investissement Consolidé (BCI). Les financements de l'Etat intègrent les ressources des bailleurs qui lui sont allouées directement à travers l'Aide Publique au Développement (APD). Ainsi, tant dans le PTIP que dans le BCI, un pourcentage des ressources affectées sera attribué à l'appui au volontariat.

Financement du Secteur Privé

Il est mobilisé à travers le mécénat, selon les approches développées individuellement (exemple de la SONATEL, de Tigo, etc.) ou collectivement (à travers les organisations patronales). Les modalités précises seront définies par le CNCPV ou par le Comité de pilotage. Il est attendu du secteur privé une contribution de 20 % du coût global du PAP.

Ce financement intègre les soutiens directs aux associations communautaires de volontariat.

Les organisations de la société civile et des travailleurs

Il s'agit essentiellement des ressources mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces organisations qui mèneront des actions dans le cadre du PAP seront invitées à participer à au moins 10% des coûts de leur projet.

4.8. Durabilité des résultats du programme

Amélioration de la situation des groupes cibles et bénéficiaires

L'approche participative qui caractérise la mise en œuvre du programme constitue en soit un processus de responsabilisation des groupes cibles par la tâche. Elle permettra aux différentes parties prenantes de s'approprier les mécanismes et instruments de promotion et de coordination du volontariat. Les populations qui constituent les bénéficiaires finaux, profiteront des résultats qui seront obtenus en termes de proximité et de qualité des services du volontariat, induits par une meilleure structuration des interventions de l'action

volontaire et un contrôle citoyen sur le fonctionnement des structures de promotion du volontariat.

Amélioration des capacités techniques et de gestion des groupes cibles

La promotion de la solidarité à tout point de vue : la solidarité technique

La solidarité régionale et communautaire dans le partage des ressources financières et des risques est au centre du processus de mise en œuvre du programme.

La mobilisation sociale que prône le PNVS est certes un très grand pas dans la stratégie de développement du volontariat, mais elle ne saurait venir à bout de la vulnérabilité si elle n'apporte pas des réponses appropriées aux aspirations des populations. En effet, la solidarité, dans un contexte de mise en œuvre de politiques nationales, pour être décisive, doit intégrer tous les besoins impératifs d'une Stratégie efficace de réduction de la vulnérabilité. Parmi ces besoins impératifs, figure, en bonne place, la socialisation des compétences techniques (en maîtrise d'œuvre de projets et programmes surtout). La dimension prise par la vulnérabilité dans différents domaines au Sénégal implique que la socialisation des compétences techniques devienne un droit au même titre que le droit à l'éducation et, d'une manière plus précise, le droit à la maîtrise des stratégies de formulation et de mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

C'est dans ce sens que la responsabilisation des bénéficiaires mais également les différentes formations qui leurs seront administrées contribueront à l'amélioration sensible de leurs compétences et capacités, notamment en connaissance des politiques publiques, des processus des autres structures d'appui au développement, en vue d'une participation de qualité au dialogue politique à toutes les échelles nationales et locales (région et collectivités de base).

Effets multiplicateurs

Assurément, le programme produira des effets démultiplicateurs. Deux (2) composantes y contribueront particulièrement : (i) Ancrage sociale du volontariat ; (ii) Amélioration du système de pilotage du volontariat. La composante 1 également permettra, à travers la diffusion des résultats du volontariat la reproduction des bonnes pratiques acquises.

Par ailleurs, les éléments multiplicateurs du programme sont largement pris en compte par l'approche globale de sa mise en œuvre et de déroulement des activités (avec notamment différentes instances regroupant plusieurs acteurs – CNCPV, CTC et CCR). Egalement, la forte synergie avec les ministères sectoriels dans la mise en œuvre poursuit l'objectif d'impliquer des structures pérennes concernées par la problématique du volontariat.

Enfin, le programme se veut être celui de l'ensemble des familles d'acteurs nationaux et locaux (qui ont pris part à sa formulation). Chacune de ces catégories d'acteurs sortira renforcée au terme du programme et pourra porter les acquis du point de vue géographique et thématique.

Financement des activités après la fin du programme

L'action volontaire impliquera toujours un soutien financier de l'Etat et de ses partenaires. Mais ces financements déperiront progressivement du fait d'un ancrage social qui sera effectif au terme du programme. Ce qui favorisera une levée de ressources auprès des bonnes volontés (individus, entreprises, fondations, etc.).

Prise en charge institutionnelle après la fin du programme

Cette question est prise en charge dans l'approche globale d'intervention, à travers le CNCPV, l'amélioration du cadre réglementaire, la création d'Associations innovantes de promotion du volontariat populaire (ALVP, ARVP et ANVP).

Contribution à l'amélioration de la législation

L'amélioration du cadre réglementaire et l'harmonisation en constituent des éléments fondamentaux. Plus particulièrement la diffusion des résultats du volontariat auprès de décideurs contribuera significativement à des évolutions remarquables.

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

Planification des actions pour l'Année 1

[illegible]

2. BUDGET DE LA PREMIERE PHASE DU PNVS (2012-2014)

Activités par composante	Unité	Coût Unitaire	Année 1		Année 2		Année 3		Total
			Quantité	Coût Total	Quantité	Coût Total	Quantité	Coût Total	
Composante 1									
Etude de détermination de demande à satisfaire	Unité	15 000 000	1	15 000 000		-		-	15 000 000
Organisation des pôles de compétences	Unité	10 000 000	4	40 000 000		-		-	40 000 000
Recrutement de volontaires par pôle	Par Volontaire	15 000	500	7 500 000		-		-	7 500 000
Indemnisation des volontaires	Par Volontaire/an	600 000	500	300 000 000	500	300 000 000	1 000	600 000 000	1 200 000 000
Elaboration de supports techniques par pôle et par secteur	Support/Secteur	1 500 000	13	19 500 000	13	19 500 000	13	19 500 000	58 500 000
Formation des volontaires	Par Volontaire	50 000	500	25 000 000	500	25 000 000	1 000	50 000 000	100 000 000
Recyclage des volontaires	Par Volontaire	15 000	500	7 500 000	500	7 500 000	1 000	15 000 000	30 000 000
Equipement des volontaires en matériel informatique	Par Volontaire	300 000	500	150 000 000		-	500	150 000 000	300 000 000
Equipement des volontaires en matériel logistique	Par Volontaire	2 000 000	500	1 000 000 000		-	500	1 000 000 000	2 000 000 000
Appui aux activités génératrices de revenus des populations (chaque volontaire soutient 2 bénéficiaires)	Par Bénéficiaire	250 000	1 000	250 000 000	1 000	250 000 000	2 000	500 000 000	1 000 000 000
Appui aux renforcement des infrastructures sociales de base (8 par région)	Par Infrastructure	2 500 000	112	280 000 000	112	280 000 000	224	560 000 000	1 120 000 000
Appui à l'inscription des enfants à l'école	Par séance	75 000	5 000	375 000 000	5 000	375 000 000	10 000	750 000 000	1 500 000 000
Appui au maintien des enfants (garçons et filles) à l'école	Par séance	75 000	5 000	375 000 000	5 000	375 000 000	10 000	750 000 000	1 500 000 000
Appui à une meilleure gestion des établissements scolaires (110 établissements par région)	Par établissement	125 000	1 680	210 000 000	1 680	210 000 000	3 360	420 000 000	840 000 000
Appui à la prévention des maladies et pandémies	Par séance	75 000	5 000	375 000 000	5 000	375 000 000	10 000	750 000 000	1 500 000 000

Appui à une meilleure gestion des structures de santé (110 Structures par région)	Par structure	125 000	1 680	210 000 000	1 680	210 000 000	3 360	420 000 000	840 000 000
Appui à l'accès à l'eau potable (5 par région)	Par point d'eau	5 000 000	70	350 000 000	70	350 000 000	140	700 000 000	1 400 000 000
Appui à une meilleure gestion des structures des point d'eau potable (60 par région)	Par point d'eau	125 000	840	105 000 000	840	105 000 000	1 680	210 000 000	420 000 000
Elaboration d'un plan de communication	Unité	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	15 000 000
Elaboration de brochures renseignant sur l'action du volontariat	Par brochure	7 500	10 000	75 000 000	10 000	75 000 000	20 000	150 000 000	300 000 000
Organisation de séances publiques de communication sur le volontariat	Par séance	250 000	84	21 000 000	84	21 000 000	84	21 000 000	63 000 000
Emissions télévisées sur le volontariat	Par spot	350 000	12	4 200 000	12	4 200 000	12	4 200 000	12 600 000
Emissions radio sur le volontariat	Par spot	150 000	12	1 800 000	12	1 800 000	12	1 800 000	5 400 000
Insertions de presse sur le volontariat	Par insertion	75 000	24	1 800 000	24	1 800 000	24	1 800 000	5 400 000
TOTAL COMPOSANTE 1									14 272 400 000
Composante 2				-		-		-	-
Etude de caractérisation des initiatives de volontariat au niveau des populations	Par étude	30 000 000	1	30 000 000		-		-	30 000 000
Elaboration d'une base de données sur le volontariat des populations	Par base de données	12 000 000	1	12 000 000		-		-	12 000 000
Elaboration d'une carte des opportunités d'appui aux volontariat	Par carte	15 000 000	1	15 000 000		-		-	15 000 000
Organisation de fora régionaux sur le volontariat	Par forum	10 000 000	56	560 000 000	56	560 000 000	28	280 000 000	1 400 000 000
Financement de projets de volontariat portés par des populations	Par projet	2 500 000	112	280 000 000	112	280 000 000	112	280 000 000	840 000 000
Mise en place d'ALVP	Par ALVP	3 000 000	45	135 000 000	90	270 000 000	135	405 000 000	810 000 000
Mise en place d'ARVP	Par ARVP	7 000 000	3	21 000 000	6	42 000 000	5	35 000 000	98 000 000
Mise en place de l'ANVP	Par ANVP	5 000 000		-		-	1	5 000 000	5 000 000

	Unité	5 000 000	48	240 000 000	96	480 000 000	141	705 000 000	1 425 000 000
Appui institutionnelle aux ALVP; ARVP et ANVP									4 635 000 000
TOTAL COMPOSANTE 2				-		-		-	-
Composante 3									
Accélération des processus en cours (Adoption du décret sur la maison du volontaire)				-		-		-	-
Reflexions sur les compléments réglementaires à mettre en œuvre	Par séance	500 000	45	22 500 000		-		-	22 500 000
Mise en œuvre des résultats de la réflexion sur les compléments réglementaires				-		-		-	-
Capitalisation sur les initiatives de promotion du volontariat	Par étude	25 000 000	1	25 000 000		-	1	25 000 000	50 000 000
Concertation sur les améliorations à apporter au Cadre réglementaire	Par concertation	500 000	45	22 500 000		-		-	22 500 000
Mise en œuvre d'initiatives concertées de modélisation de bonnes pratiques retenue par la capitalisation	Par initiative	50 000 000	3	150 000 000	5	250 000 000	5	250 000 000	650 000 000
Mise en place du dispositif de mise en œuvre du PNVS	Par dispositif	15 000 000	1	15 000 000		-		-	15 000 000
Appui au dispositif de mise en œuvre du PNVS	Par réunion	250 000	58	14 500 000	58	14 500 000	58	14 500 000	43 500 000
Identification des organisations de Promotion du Volontariat (OPV)	Par étude	25 000 000	1	25 000 000		-		-	25 000 000
Formation des OPV sur la gestion des volontaires	Par opv	500 000	5	2 500 000	10	5 000 000	15	7 500 000	15 000 000
Formation des OPV sur la gestion des interventions des volontaires	Par opv	500 000	5	2 500 000	10	5 000 000	15	7 500 000	15 000 000
Renforcement Organisationnel et Développement Institutionnel (RODI) des OPV	Par opv	2 500 000	5	12 500 000	10	25 000 000	15	37 500 000	75 000 000
Elaboration de plan d'action consolidé de l'action volontaire par an	Par plan d'action	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	

